



NUMÉRO	SUJET
55-2025	Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Stéphane Jayet

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la suite du postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024, Région de Nyon envisage la réalisation d'un mandat d'étude afin d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme quatre saisons sur le massif de la Dôle. Il s'agit pour la Région et ses partenaires d'établir une stratégie formalisée et un programme d'actions clair, accompagnés d'un plan d'investissements, pour poursuivre la restructuration des installations de ski alpin et développer de nouvelles activités basées notamment sur le tourisme pédestre et à vélo, la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement.

Le cahier des charges du mandat prévoit l'analyse de la situation actuelle du massif, l'élaboration d'une stratégie de diversification des activités touristiques et la définition des actions et mesures à mettre en œuvre.

A l'issue d'un appel d'offres sur invitation adressé à cinq bureaux d'étude, le mandat a été adjugé au bureau Relief pour un montant de CHF 115'234 TTC. Le présent préavis sollicite un financement de ce montant par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

Contexte

Le postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024, intitulé « Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle » s'inscrivait dans la continuité du Préavis 43-2024 - *Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA.*

Les postulants et la postulante estimaient que le massif de la Dôle doit entrer dans une période de transition dès maintenant, compte tenu de l'impact des évolutions climatiques sur la pratique des sports d'hiver en moyenne altitude. Ils souhaitaient qu'une vision 4 saisons concrète soit développée et qu'un plan de développement et d'investissements soit élaboré.

Ils soulignaient l'intérêt de maintenir un pôle de loisirs sur le massif de la Dôle et estimaient que l'établissement d'un Master Plan 4 saisons est une nécessité pour atteindre un tel objectif.

Le Comité de direction a pris en compte ce postulat et une première partie de réponse est apportée à travers ce préavis.

Enjeux

Culminant à 1677 mètres d'altitude, le massif de la Dôle est un site emblématique de la région nyonnaise et du Jura vaudois. Il surplombe au sud-est les communes de la Côte vaudoise, le lac Léman et offre une vue imprenable sur les Alpes, dont le Mont-Blanc. Sur le plan touristique, le massif de la Dôle dispose d'une situation stratégique en tant que porte d'entrée sud du Jura suisse, à proximité d'un important bassin de population qui s'étend de Genève à Lausanne.

Alors que le tourisme sur le massif a longtemps reposé sur le ski alpin, les développements engagés depuis plusieurs années s'inscrivent dans la perspective d'un tourisme à l'année avec une volonté de diversifier les activités. Cette orientation doit permettre de prendre en compte les évolutions climatiques et leur impact sur les activités hivernales tout en adaptant l'offre touristique du massif aux nouvelles attentes et aspirations de la clientèle.

Pour ce faire, Région de Nyon souhaite établir une stratégie formalisée et un cadre d'actions clair pour un développement touristique à moyen/long terme du massif de la Dôle. La vision régionale repose sur une poursuite de la restructuration du domaine skiable associée à un développement de nouvelles activités douces, basées sur le tourisme pédestre et à vélo, la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement. Dans cette vision, le nouveau bâtiment d'accueil des Dappes, le télésiège ainsi que le sommet de la Dôle constituent la colonne vertébrale des développements à venir qui s'inscrivent dans le cadre du positionnement régional en faveur du tourisme de nature.

La valorisation du sommet de la Dôle, avec les évolutions réglementaires que cela pourrait impliquer (révision éventuelle du PPA), constitue un enjeu spécifique du projet de mandat. Il s'agit d'étudier les possibilités d'une ouverture du télésiège de la Dôle en dehors de la période hivernale, et le cas échéant, les mesures à envisager pour une bonne gestion des flux et des impacts sur l'environnement.

La démarche s'inscrit en cohérence avec la nouvelle stratégie de développement régionale adoptée pour la période 2025/2029. Celle-ci encourage un développement régional économique et touristique de qualité et prévoit notamment le développement d'une offre touristique valorisant les atouts régionaux ainsi que la création de conditions cadres favorisant les synergies entre les acteurs locaux.

Enfin, la démarche vise le déploiement sur le massif de la Dôle d'un tourisme durable, qui participe à la qualité de vie de la population régionale et génère des retombées économiques pour les acteurs locaux. A travers une approche structurée, intégrant les différents enjeux présents sur le massif de la Dôle, il s'agit d'assurer la coordination entre les diverses activités touristiques et agricoles, la protection de l'environnement (le massif est classé à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels - IFP) et les questions de mobilité. Trop longtemps pensées séparément, ces spécificités liées au périmètre représentent des atouts complémentaires à valoriser.

Objet de l'action proposée

Au vu du contexte et des enjeux décrits ci-dessus, l'étude envisagée doit permettre, à partir d'une analyse de la situation actuelle, d'identifier les perspectives de développement touristique du massif de la Dôle avec un plan d'actions à l'horizon de 5 à 10 ans.

En tenant compte des évolutions et tendances du marché du tourisme en montagne, il s'agira d'identifier les mesures à envisager pour permettre une activité touristique pérenne sur le massif, valorisant les ressources naturelles tout en assurant leur préservation.

A partir d'une stratégie à établir dans le cadre de l'étude, celle-ci devra ensuite lister, par ordre de priorité, les actions à entreprendre particulièrement sur les plans suivants :

- Activités touristiques à développer et analyse de leur faisabilité (aménagement et équipement du massif, investissements à envisager, modèle d'affaires, etc.)
- Conditions de la restructuration et de l'adaptation des installations existantes
- Conditions de gestion et d'exploitation des activités et des équipements à prévoir
- Nouvelles mesures éventuelles à envisager pour assurer la protection de l'environnement et des sites naturels (équipement, signalétique, cadre réglementaire)
- Actions à mettre en œuvre pour permettre la conciliation des activités sur le massif (touristiques, agricoles, forestières, etc.)
- Adaptation et mise à jour éventuelle du Plan partiel d'affectation (PPA)
- Amélioration de l'accès au massif dans le cadre d'une mobilité durable
- Condition du développement qualitatif de l'hébergement touristique en périphérie du massif de la Dôle
- Organisation et gouvernance du massif et des activités à développer

Les analyses permettront d'apporter des éléments d'aide à la décision pour les partenaires locaux, régionaux et cantonaux. Elles intégreront éventuellement différents scénarios qui permettront d'orienter la stratégie en tenant compte d'une analyse de faisabilité à la fois sur les plans réglementaire, économique et financier.

Le mandat à réaliser s'appuiera sur les différentes études et documents déjà disponibles (rapport de conformité du PPA, étude d'impact environnementale de 2018, stratégie Saint-Cergue 2030+).

Le suivi du mandat sera assuré en relation étroite avec les quatre communes territoriales directement concernées : Chésérax, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue. Celles-ci participeront au Comité de pilotage qui assurera le suivi du mandat.

Enfin, le déroulement de l'étude permettra d'associer les actrices et acteurs concernés issus des milieux institutionnels mais également des domaines du tourisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du sport et des transports.

Contenu prédéfini de l'étude

Analyse de la situation touristique du massif de la Dôle

Ce volet de l'étude comprendra notamment :

- Etat des lieux et analyse du site dans ses différentes composantes (environnement, paysages, patrimoine, équipements sportifs et de loisirs, foncier/urbanisme, etc.)
- Evaluation de l'offre touristique (positionnement, qualité, attractivité, projets etc.), de la demande (actuelle et potentielle), de l'organisation (gouvernance, efficacité du marketing et de la commercialisation, etc.)

- Prise en compte de la dynamique locale de développement touristique, du contexte politique, économique et social, etc.
- Analyse des enjeux environnementaux sur le massif ainsi que du cadre réglementaire actuel (notamment PPA) et ses possibilités d'évolution
- Diagnostic dynamique (état présent, perspectives) au vu des atouts et faiblesses, ainsi que des opportunités et des menaces

Elaboration d'une stratégie de développement touristique quatre saisons

- En cohérence avec les caractéristiques du territoire d'étude et les évolutions du marché du tourisme, définition des axes stratégiques pour un développement touristique quatre saisons du massif de la Dôle
- Identification des éléments de positionnement touristique, définition des cibles de clientèle à privilégier et des thématiques à valoriser et développer
- En fonction du positionnement, identification des orientations stratégiques en termes d'activités à développer, d'évolution et d'adaptation de l'offre touristique actuelle. Les axes de développement rechercheront particulièrement la valorisation de la richesse naturelle et patrimoniale du massif et leur préservation.
- Analyse des implications des choix stratégiques en termes :
 - d'aménagement et d'équipement du massif
 - de financement et d'exploitation
 - d'organisation et de gouvernance touristique et environnementale
 - de desserte du massif depuis ses différents points d'entrée
 - etc.
- Prise en compte des impératifs environnementaux et de la conciliation des usages
- Adaptation éventuelle du cadre réglementaire à envisager
- Propositions de différentes variantes et scénarios éventuels, avec leurs implications en termes d'aménagement, d'investissement, d'exploitation, etc.

Identification des mesures à mettre en œuvre

Élaboration d'un plan d'actions détaillé, décrivant et hiérarchisant les actions projetées, à l'horizon de cinq à dix ans. Chaque mesure sera présentée sous forme de fiche d'action qui comprendra :

- Un descriptif détaillé de l'action et de ses objectifs
- Un responsable de sa mise en œuvre
- La liste des acteurs à associer
- Un délai et un calendrier
- Un budget prévisionnel (investissement et fonctionnement)
- Un outil d'évaluation de l'action
- Un repérage des sources de financement possibles
- Des modalités d'évaluation globale de la stratégie

Procédure d'appel d'offres

Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée par Région de Nyon pour la réalisation de ce mandat. Cinq bureaux ont été invités dans le cadre de cette procédure et quatre d'entre eux ont déposé une offre. Le bureau Relief, basé à Aigle, a été retenu à l'issue de cette consultation, avec une offre dont le prix est fixé à **CHF 115'234 TTC**.

Financement

Le financement est sollicité dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Un soutien cantonal est envisagé à hauteur de minimum 50% du coût dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Ce soutien pourrait atteindre 70% si les autorités cantonales acceptent de mobiliser la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour ce dossier mais, parmi les quatre communes territoriales, seule la Commune de Saint-Cergue figure dans le périmètre NPR.

Le reste à charge pour la Région s'élèverait à **CHF 57'617** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de 50% et **CHF 34'570** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de 70%. Le montant final du soutien LADE/NPR viendrait en déduction du montant à mobiliser dans le cadre du FRAT.

Calendrier prévisionnel

Octobre 2025	Préavis au Conseil intercommunal
Novembre 2025 à janvier 2026	Elaboration du diagnostic
Février à mai 2026	Définition de la stratégie
Juin à août 2026	Elaboration du plan d'action

Communication

Bénéfices pour la Région et les communes	Ce mandat d'étude doit permettre de disposer d'une stratégie et d'un plan d'action à moyen/long terme pour le développement touristique du Massif de la Dôle. Il s'agit également de disposer d'un cadre clair et pérenne pour décider des mesures d'accompagnement et de financement liées à la restructuration du domaine skiable et au développement touristique quatre saisons du Massif de la Dôle. Pour ce faire, le mandat prévoit d'associer étroitement les partenaires publics et privés concernés, notamment les communes du périmètre d'étude mais également les acteurs et actrices des milieux du sport, du tourisme, de l'environnement, de l'agriculture, des transports, etc.
Bénéfices pour les habitant-es	Le massif de la Dôle constitue un site emblématique du district de Nyon et du Jura vaudois. Pour les habitant-es de la région, il constitue un site naturel de grande qualité permettant la découverte et la pratique de différentes activités sportives, de loisirs et de découverte tout au long de l'année. Le projet doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et visiteuses et développer l'offre d'activités notamment dans les domaines du tourisme pédestre et à vélo, des activités d'éducation à l'environnement et de découverte du patrimoine.

Conclusion

Le massif de la Dôle bénéficie d'une situation particulièrement avantageuse au cœur du Jura vaudois et à proximité d'un important bassin de population. Présentant un environnement naturel de grande valeur, et soumis à une forte pression touristique, le développement de ce massif nécessite une approche qualitative et structurée prenant en compte les différentes activités qu'il accueille (touristiques, agricoles, forestières), ainsi que les aspects de protection des milieux naturels.

Les évolutions climatiques amènent les acteurs locaux à repenser les conditions de l'activité touristique sur le massif avec le besoin impératif de faire évoluer un modèle d'affaires qui repose encore essentiellement sur le ski alpin. Si des actions ont déjà été entreprises en ce sens, la démarche se doit désormais d'être consolidée et approfondie avec une vision claire et formalisée à moyen/long termes ainsi qu'un plan d'action concret.

Pour ce faire, le Comité de direction de Région de Nyon sollicite les fonds au Conseil intercommunal pour confier un mandat d'étude au bureau Relief, choisi à l'issue d'une procédure d'appel d'offres sur invitation. Ce mandat doit permettre d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle du massif puis d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme quatre saisons, ainsi que les mesures à mettre en œuvre.

La démarche envisagée permet d'apporter une réponse au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024.

Annexes

- Cahier des charges du mandat
- Offre retenue (bureau Relief)

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|------------|--|
| vu | le préavis du Comité de direction 55-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 115'234, |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |
| ouï | le rapport de la Commission des finances, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| prend acte | de la réponse apportée par le Comité de direction de Région de Nyon au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024. |
| décide | d'accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 115'234 en faveur de la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle,

d'imputer le montant total de CHF 115'234 sur le compte des soutiens ponctuels par le FRAT. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 17 juillet 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
DOCUMENT A2 – DOSSIER D'OFFRE

Elaboration d'une stratégie touristique 4 saisons pour le Massif de la Dôle

Soumissionnaire : *Bureau d'étude Relief*

Lieu et date : *Aigle, le 5 juin 2025*

Prénom, nom et signature des personnes habilitées à engager le soumissionnaire :

Simon Martin

Géraldine Regolini

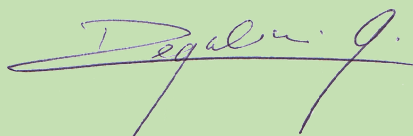
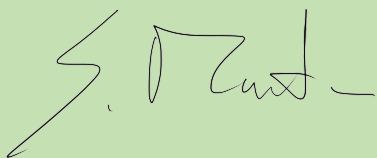


Table des matières

1. Prix.....	4
2. Compréhension des enjeux et organisation.....	5
2.1. Compréhension des enjeux du projet et méthodologie.....	5
A. Analyse du mandat.....	5
B. Méthodologie.....	6
2.2. Organisation de l'équipe.....	9
A. Ressources et organisation interne.....	9
B. Coordination, séances et calendrier.....	9
3. Personnes-clés.....	11
3.1. Présentation des personnes-clés.....	11
3.2. Références.....	12
Référence de Simon Martin (bureau Relief).....	12
Référence de Géraldine Regolini (bureau Relief).....	13
Références d'Emmanuel Estoppey (eufysia).....	14
4. Engagement sur l'honneur.....	16

Indications sur le soumissionnaire

Soumissionnaire	
Raison sociale	<i>Bureau d'étude Relief, MARTIN, PERRET, REGOLINI</i>
Succursale	<i>Aigle</i>
Effectifs du bureau	<i>3 associés, 1 collaboratrice (et 3 indépendants sous contrat)</i>
Personne de contact	<i>Simon Martin</i>
Adresse complète	<i>Rue Samuel Cornut 12, 1860 Aigle</i>
N° de téléphone	<i>079 527 77 26</i>
Mail	<i>simon.martin@bureau-relief.ch</i>

Annexes à remettre

Check-list des pièces à intégrer dans le dossier d'offre :

- ☐ CV des personnes-clés à insérer dans le chapitre 3.1
- ☐ Plaquettes des références à insérer dans le chapitre 3.2
- ☐ Dossier d'offre (présent document) à dater et signer sur la couverture
- ☐ Engagement sur l'honneur à dater et signer au chapitre 4

1. Prix

			Nombre d'heures				
		Tarif horaire (CHF HT)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total heures	Sous-total (CHF HT)
Soumissionnaire	A	CHF 160	56	23	105	184	CHF 29'440
	B	CHF 140	68	24	80	172	CHF 24'080
	C	CHF 85	64	8	56	128	CHF 10'880
	D					0	CHF 0
	E					0	CHF 0
	F					0	CHF 0
	G					0	CHF 0
	Sous-total:		188	55	241	484	CHF 64'400
			Nombre d'heures				
		Tarif horaire moyen (CHF HT)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total heures	Sous-total (CHF HT)
Sous-traitants	1	CHF 150	116	66	68	250	CHF 37'500
	2					0	CHF 0
	3					0	CHF 0
	Sous-total:		116	66	68	250	CHF 37'500
	Total honoraires, hors frais et rabais (CHF HT)						CHF 101'900
	Frais (%)						5.0%
	Total honoraires, inclus frais (CHF HT)						CHF 106'995
	Rabais (%)						
	Total honoraires, inclus frais et rabais (CHF HT)						CHF 106'995
	Total honoraires, inclus TVA (CHF)						CHF 115'234
	Liste des sous-traitants éventuels (indiquer la spécialité)						
	1	eufysia (stratégies territoriales et touristiques)					
	2						
	3						

2. Compréhension des enjeux et organisation

2.1. Compréhension des enjeux du projet et méthodologie

A. Analyse du mandat

Contexte

Le massif de la Dôle possède de nombreux atouts bien établis. Il constitue une véritable porte d'entrée au Parc naturel du Jura vaudois (CH) et à la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (FR) et une destination « montagne » à deux pas de la ville, bien accessible y compris en transports publics grâce à la ligne Nyon–St-Cergue. La Dôle offre à ses visiteurs un havre de verdure avec pâturages et forêts, un splendide panorama en balcon sur le lac et des activités de loisirs, dont le domaine skiable implanté de longue date.

Dépendant touristiquement de *La Côte Tourisme*, le massif de la Dôle se développe sous la marque transfrontalière *Jura sur Léman*. Il cherche aujourd'hui à diversifier et développer son offre quatre-saisons.

Le document **Stratégie de développement régional 2025–2029** encadre cette ambition en affirmant la volonté de « développer une offre touristique valorisant les atouts régionaux et créant des synergies entre les différents acteurs et domaines d'activités ». Cette orientation s'inscrit dans la continuité des stratégies précédentes, qui visent notamment à renforcer les complémentarités entre les différentes formes de tourisme – en particulier le tourisme d'affaires et de loisirs – mais aussi à mieux articuler l'offre sportive, culturelle et patrimoniale.

Dans cette vision, la destination mise sur le développement d'un tourisme doux et qualitatif, intégrant des activités de randonnée pédestre et cycliste, des offres de découverte et d'éducation autour du patrimoine naturel et culturel régional, ainsi qu'un accueil adapté à différents types de publics.

Pour concrétiser cette volonté générale, en tenant compte des atouts spécifiques du massif et des contraintes de la région (et des régions voisines) et en préservant le cadre naturel et paysager, Région de Nyon commande l'élaboration d'une stratégie touristique qui doit orienter et baliser le développement du secteur.

Enjeux touristiques, territoriaux et environnementaux

L'analyse diagnostique qui constitue la première étape du projet permettra de tracer les contours précis des enjeux – des atouts à protéger, des opportunités à valoriser, des faiblesses à améliorer. On peut toutefois déjà lister quelques uns des grands enjeux dont la stratégie devra tenir compte :

- Développer sans nuire, mais au contraire en valorisant et préservant la ressource touristique de base qu'est le cadre naturel et paysager.
- Réviser le cadre réglementaire (PPA) en tenant compte des contraintes administratives, de la volonté des communes et des différents propriétaires, usagers et associations.
- Calibrer, prioriser et planifier les investissements dans les infrastructures touristiques et le développement d'un réseau d'offres diversifiées, en renforçant l'attractivité, l'identité et le positionnement ainsi que la durabilité de la destination.
- Intégrer dans le processus les différents acteurs concernés : collectivités locales et administration publique, agriculteurs, forestiers, associations de protection de la nature, sociétés de transport et de remontées mécaniques, porteurs et gestionnaires de l'offre touristique, ...

La vision et la stratégie élaborées dans le cadre de ce mandat devront fixer une direction commune pour répondre aux enjeux identifiés, avant de définir les priorités et le plan d'action. Elles s'inscriront dans la *Stratégie de développement régional 2025–2029* et serviront de référence pour le développement des activités quatre saisons du grand domaine de ski et de loisirs *Jura sur Léman*.

Prestations attendues

La stratégie touristique sera constituée de trois volets, dont le détail est donné au chapitre suivant :

- Analyse diagnostique
- Vision et stratégie
- Plan d'action (mesures)

Nous mettons en place un cadre favorable et vous accompagnons pour dégager les éléments-clefs de chaque volet, les questionner et les formuler sous forme textuelle et visuelle dans des documents de restitution de chaque étape. Le rapport final rassemble ces documents et fixe le cadre stratégique sur les aspects :

- territoriaux : cadre et objectifs pour la révision du PPA de la Dôle ; localisation et encadrement des diverses activités, accessibilité et mobilité ; prise en compte des besoins environnementaux et agricoles ;
- sociaux et économiques: intégration de la population et de l'économie locale ;
- touristiques: type et localisation des activités ; positionnement et vision pour l'avenir ; évolution de l'offre (adaptation, mise en réseau, amélioration des équipements, etc.) ;
- de gouvernance : plateforme d'échange et conciliation entre les acteurs du territoire ; priorisation, financement et suivi des mesures.

Le document final constituera un outil d'aide à la décision pour la gestion de l'offre touristique et sa planification territoriale dans le massif. Il proposera une série de mesures priorisées, fondées sur leur faisabilité. Un outil de suivi des mesures, développé sur mesure selon les besoins spécifiques de Région de Nyon, viendra compléter ce dispositif. Il offrira un appui précieux pour assurer un suivi efficace des actions, en collaboration avec l'ensemble des partenaires politiques et touristiques.

B. Méthodologie

Principes généraux

La stratégie touristique quatre saisons pour la Dôle, telle que nous la concevons, doit permettre de rassembler les différents acteurs autour d'une vision commune pour l'avenir du massif. En mains de Région de Nyon, des communes et des acteurs du tourisme, la stratégie doit être un outil pratique guidant et facilitant la gestion et le développement de l'offre et des équipements, en tenant compte de la faisabilité territoriale et économique des projets.

Pour arriver à ce résultat, nous préconisons d'agir selon les principes suivants:

- une relation étroite et régulière avec Région de Nyon et les communes concernées;
- une intégration active de tous les acteurs concernés à différents moments du processus, par le biais d'ateliers, de séances de travail et d'entretiens individuels;
- un rôle fondamental donné au diagnostic préalable, complet et détaillé, nourri des connaissances des acteurs locaux et des secteurs limitrophes;
- des documents orientés vers la décision et l'action: information synthétique et visuelle, plan d'action clair et précis, développé en commun, directement applicable et évolutif.
- des outils d'évaluation des actions et de la mise en œuvre de la stratégie simples et facilement applicables.

La méthodologie est construite en quatre étapes successives détaillées ci-après.



PHASE 1A — Diagnostic: une analyse croisée territoire / tourisme

Cette étape vise à établir un diagnostic partagé, en croisant deux niveaux d'analyse :

Les thématiques territoriales :

- Environnement, nature et paysage
- Dimensions sociales
- Économie locale
- Gouvernance et organisation du territoire

Ces dimensions sont abordées dans leur lien direct avec le tourisme, en considérant que ce dernier dépend étroitement des caractéristiques du territoire. Elles permettront également de prendre en compte la situation particulière du domaine, situé à cheval entre la Suisse et la France, et d'intégrer cette dimension transfrontalière dans la planification et la mise en œuvre des actions.

Les thématiques propres au tourisme :

- Offre touristique actuelle
- Infrastructures et équipements
- Publics cibles
- Positionnement et marketing

La récolte des données nécessaires à cette phase d'analyse diagnostique se fait via :

- 1 **visite de terrain** en compagnie de membres du COPIL (communes / Région de Nyon)
- une série d'**entretiens** individuels avec des acteurs-clés ;
- 3 **ateliers** thématiques regroupant les partenaires par secteur d'activité ;
- une compilation et **analyse documentaire** des plans, politiques et stratégies existantes ;
- une observation critique de l'offre actuelle telle qu'elle est présentée au public.

Cette première étape permet de rassembler l'information de base, d'écouter les besoins et projets des différents acteurs et d'identifier les atouts et faiblesses du territoire.

PHASE 1B — Identification des enjeux: des priorités communes

À partir de l'état des lieux, les enjeux sont identifiés par thématique, selon les problématiques mises en évidence. Ils permettent de poser clairement ce qu'il faut faire, en évaluant les risques (pertes) et les opportunités (gains) liés à l'inaction ou à l'action.

Cette étape comprend :

- un travail de synthèse et de structuration des enjeux par domaine ;
- 1 **atelier** de consolidation des enjeux avec les partenaires;
- la production d'un **document** incluant entre autres les cartographies de l'offre et des équipements touristiques, une analyse SWOT et la formulation des enjeux prioritaires;
- 1 **séance** de restitution au COPIL.

PHASE 2 — Définition d'une stratégie autour d'une vision partagée

Un travail approfondi est mené pour faire émerger une vision partagée. Celle-ci fixe une direction claire et mobilisatrice à long terme pour l'ensemble des acteurs.

À partir de cette vision, les orientations stratégiques sont définies afin de préciser les intentions et la manière dont les acteurs souhaitent s'organiser pour atteindre les objectifs fixés. Cette étape, menée en étroite collaboration avec le comité de pilotage, permet de structurer les futurs axes d'action.

Cette étape comprend :

- 2 **séances de travail participatives** pour co-construire cette vision stratégique.
- 1 **séance de travail participative** pour définir les axes stratégiques.
- la production d'un **document** formulant la vision commune et présentant les axes stratégiques retenus.
- 1 **séance** de restitution au COPIL.

PHASE 3 — Plan d'action et rapport final: un outil concret de gestion du secteur

Volet opérationnel de la stratégie, le plan d'action permet d'identifier :

- les actions en cours contribuant déjà à la vision ;
- les actions à développer pour répondre aux enjeux.

Les actions sont priorisées, articulées par axes stratégiques et accompagnées d'indications sur la gouvernance, le calendrier et les ressources nécessaires. Cette phase permettra également de développer l'outil informatique de suivi des actions, garantissant une mise en œuvre efficace du plan d'action. Conçu pour être simple, pragmatique et parfaitement adapté aux méthodes de travail de Région de Nyon, cet outil facilitera le pilotage des mesures en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués.

La troisième phase inclut:

- 3 **séances de travail participatives** avec différents groupes d'acteurs afin de préciser les contours de chaque fiche de mesures;
- la réalisation d'une série de **fiches de mesures structurées**, accompagnées de plans;
- un **outil de suivi** des actions et de la mise en œuvre de la stratégie simples et facilement applicable
- la production du **rapport final** intégrant les résultats des trois phases
- communication de la stratégie par le biais d'un **support de communication** imprimé présentant vision, stratégie et plan d'action de manière simplifiée, décliné également sur un **page web** du site de Région de Nyon;
- 1 **séance** de restitution au COPIL;
- 1 **séance** de présentation publique / aux conseils communaux (forme à définir ensemble).

2.2. Organisation de l'équipe

A. Ressources et organisation interne

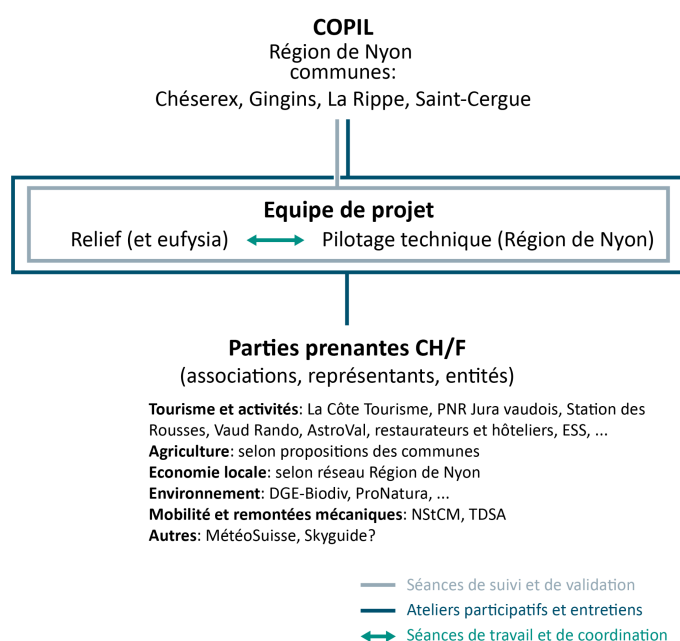
Les ressources humaines engagées sont détaillées ci-dessous; elles permettent de réaliser sereinement les tâches planifiées. La force de travail pourra varier avec souplesse en fonction des phases du projet. Les personnes impliquées offrent une palette large de compétences et d'expérience mises en commun pour l'élaboration de cette stratégie touristique; elles ont l'habitude de travailler ensemble sur ce type de projets.

Le bureau Relief s'assure en sous-traitance les services d'Emmanuel Estoppey (eufysia) pour toute la durée du mandat. Le binôme Relief - eufysia a déjà fait ses preuves dans d'autres mandats similaires. Les deux bureaux ont notamment collaboré sur la "Conception touristique de la Riviera" et le "Volet touristique de la révision du PACom de Montreux" (cf. chapitre 3.2).

Personne	Simon Martin	Emmanuel Estoppey	Géraldine Regolini	Hélène Maret
Statut	be Relief, associé	eufysia, sous-traitant	be Relief, associée	be Relief, collaboratrice
Tâches	Gestion du projet Animation des séances Suivi méthodologique Stratégie et plan d'action	Ateliers participatifs Animation des séances Documents de restitution Stratégie et plan d'action	Gestion de projet (suppléant) Analyse diagnostique Entretiens Rédaction rapport	Traitement des données et cartographie Rédaction rapport
Disponibilité [min - max]	20% [10-60%]	15% [10-60%]	10% [5-20%]	5% [0-40%]

En termes d'outils de travail, chaque personne engagée dispose d'un poste de travail informatique équipé. La collaboration interne s'appuie sur un service de documents partagés (également accessible en partie au responsable de projet de Nyon Région). La gestion des tâches et le décompte des heures s'appuient également sur des outils dédiés. Les données géographiques et attributaires seront intégrées à un SIG (logiciel QGIS 3.40), utilisé aussi pour les analyses spatiales, l'édition et l'export de cartes. Pour la réalisation de schémas et autres illustrations, le bureau dispose d'une licence Adobe CC.

B. Coordination, séances et calendrier



Une séance de travail ou de coordination est prévue tous les deux à trois semaines – selon les phases du mandat – entre Relief et le Pilotage technique, assuré par le délégué du tourisme de Région de Nyon. Ensemble, ils constituent l'équipe du projet. Les séances de suivi et de validation avec le COPIL ont lieu au lancement du mandat ainsi qu'à la fin de chaque phase. Le COPIL participe également aux consultations des parties prenantes, organisées sous forme d'ateliers participatifs. Plusieurs de ces ateliers sont planifiés au fil des différentes phases du projet (voir chapitre 2.1.B). Par ailleurs, selon les besoins, Relief pourra mener des entretiens individuels avec certains représentants des parties prenantes, afin d'approfondir la compréhension des enjeux ou d'identifier des problématiques spécifiques.

	2025												2026											
	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Etapas																								
<i>Vacances scolaires vaudoises (indicatif)</i>																								
Séance de lancement, visite de terrain		X	X		X	X												X	X	X	X			
Phase 1 - Analyse diagnostique et identification des enjeux																								
Compilation et traitement des documents et données, SIG	●	●	●																					
Entretiens ciblés et ateliers thématiques		●	●	●																				
Analyse, synthèse, cartographie et illustration			●																					
Rédaction du diagnostic, restitution, modifications					▽																			
Phase 2 - Définition d'une stratégie autour d'une vision partagée																								
Ateliers vision (2x) et stratégie (1x)																								
Analyse, synthèse, cartographie et illustration																								
Rédaction des documents, restitution, modifications																								
Phase 3 - Plan d'action et rapport final																								
Séances de travail / ateliers: mesures et outil de gestion/monitoring																								
Réalisation des fiches de mesures et plans, rédaction rapport final																								
Communication vision/stratégie/actions (affiche, web et séance publique)																								

● séance de coordination
 ♦ atelier participatif
 ▽ remise de documents

■ séance COPIL
 ■ phase de travail
 ■ séance de présentation publique

Calendrier adapté

Afin de répondre à vos attentes et aux enjeux particuliers du territoire, la démarche proposée inclut un certain nombre de séances de travail (groupe restreint) et d'ateliers participatifs avec les différents acteurs concernés.

Ce type de démarche permet de créer une adhésion large autour de la stratégie et d'intégrer l'ensemble des problématiques, besoins et projets dans les axes stratégiques et le plan d'action. Nous avons pris la liberté d'adapter quelque peu le calendrier selon notre expérience et la méthodologie proposée. Elle permet d'arriver sereinement, au terme de la démarche, avec des outils directement opérationnels.

C'est pourquoi nous proposons d'étendre un peu le calendrier prévisionnel, en particulier les phases 1 et 3.

Option: conseil en matière de paysage

Dans le cadre de la phase 1, nous proposons une démarche alternative consistant à enrichir l'analyse diagnostique par un « [Conseil en matière de paysage](#) ». Ces conseils ont pour but de faire le diagnostic des valeurs paysagères et d'en identifier les enjeux et les opportunités qui en découlent.

Les enseignements issus de cette expertise pourraient ensuite alimenter non seulement la stratégie touristique, en intégrant les potentiels identifiés dans sa réflexion, mais aussi servir de base à des projets futurs dans le périmètre d'étude, notamment pour orienter le développement d'activités et d'infrastructures qui tiennent compte des qualités paysagères et des sites sensibles repérés.

Cette étude pourrait être réalisée en amont de la stratégie touristique, dès la fin de l'été 2025, à une période plus propice aux visites et aux observations de terrain que la saison hivernale (actuellement prévu dans l'appel d'offres). Elle permettrait d'approfondir la composante « nature et paysage culturel » de l'analyse diagnostique. Par ailleurs, le Canton pourrait prendre en charge jusqu'à 50 % du coût de cette mission. La possibilité d'un cofinancement a été évoquée avec Mme Najla Naceur (DGE- BIODIV), responsable du programme «Conseil en matière de paysage», qui a donné un préavis favorable.

Nous restons à disposition pour discuter plus en détail de cette option avec vous.

3. Personnes-clés

3.1. Présentation des personnes-clés

Le soumissionnaire complète les informations concernant les personnes-clés dans le tableau ci-dessous, et joint leur CV au dossier d'offre.

RESPONSABLE DE PROJET – PERSONNE DE RÉFÉRENCE	
Prénom NOM	<i>Simon MARTIN</i>
Diplôme	<i>PhD Géosciences et environnement - Géographie</i>
Année d'obtention du diplôme	<i>2012</i>
Nb. d'années d'expérience	<i>13</i>
Nb. d'années dans l'entreprise	<i>13</i>
Disponibilité pour le mandat	<i>1 jour(s) par semaine en moyenne</i>

RESPONSABLE ATELIERS ET SÉANCES DE TRAVAIL	
Prénom NOM	<i>Emmanuel ESTOPPEY</i>
Diplôme	<i>Aucun diplôme académique formel – parcours fondé sur l'expérience professionnelle et la pratique du terrain.</i>
Année d'obtention du diplôme	<i>–</i>
Nb. d'années d'expérience	<i>25 ans</i>
Nb. d'années dans l'entreprise	<i>3 ans</i>
Disponibilité pour le mandat	<i>1 jour(s) par semaine en moyenne</i>

RESPONSABLE DIAGNOSTIC ET DOCUMENTS	
Prénom NOM	<i>Géraldine REGOLINI</i>
Diplôme	<i>PhD Géosciences et environnement - Géographie</i>
Année d'obtention du diplôme	<i>2011</i>
Nb. d'années d'expérience	<i>14</i>
Nb. d'années dans l'entreprise	<i>13</i>
Disponibilité pour le mandat	<i>0.5 jour(s) par semaine en moyenne</i>

Compétences spécifiques

Développement d'un modèle global pour la médiation du patrimoine naturel (thèse de doctorat).

Cartographie et SIG. Conception de visuels et de produits d'interprétation / de sensibilisation.

Réalisation de méthodes d'évaluation intégrant évaluateurs formés, experts et non-spécialistes.

Expériences professionnelles

2011 - ...

Associé du bureau d'étude Relief [bureau-relief.ch]

Associé fondateur de la société, active dans la médiation scientifique, la cartographie et le conseil dans le domaine du géotourisme et la valorisation du patrimoine naturel.

Coordination et gestion de projets, animation de séances, graphisme et mise en page, cartographie et SIG, produits d'interprétation : concept, rédaction, illustration.

Projets récents réalisés au sein du bureau d'étude Relief

2019-...

Conception et réalisation de panneaux (réserves naturelles) et fiches de sensibilisation pour la DGE (VD).

2024-2025

Révision du PACom de Montreux (VD) : volet tourisme. En collab. avec Eufysia.

2022-2025

Diagnostic et stratégie touristique pour l'agglomération Rivelac (VD/FR).

2020-2025

Etude : concept d'accueil des scolaires pour le Parc périurbain du Jorat (VD). Réalisation de sentiers didactiques et dossiers pédagogiques pour les classes. En collab. avec Artboristerie.

2019-2022

Travaux de cartographie et SIG pour cartes touristiques (Val de Bagnes, Sion), plan de ville et de mobilité (Monthey, Porrentruy) et analyse de données thématiques.

2018-2021

Conception des activités de l'Espace Nature de la Tzoumaz (VS) : sentier à thème, quiz, scénographie d'exposition, espace sensoriel et ludique en extérieur, signalétique et plans. En collab. avec Corbat.

2014-2020

Aménagement de géotopes (panneaux de géo-interprétation) et sentier à thème pour la commune de Bex (VD) : concept, réalisation des contenus (textes, cartes, illustrations).

2013 - 2019

Enseignant au secondaire I et II (Géographie, Histoire, Français, Grec)

650 heures d'enseignements dans les établissements d'Aigle, Blonay, Leytron, LCC (Sion) et EPASC (Martigny). Diverses expertises d'examen Certificat et Maturité.

2010 - 2018

Collaborateur du projet Nature, Culture et Tourisme [nct-valais.ch]

Projet valaisan de valorisation et évaluation des sites et sentiers didactiques du canton.

2013 - 2016

Chargé de cours à l'Université de Lausanne [unil.ch]

2017, 20 et 24

Géomorphologie de montagne : cours hebdomadaire et 5 journées d'excursions.

2024

Géomorphologie et SIG : analyse et cartographie des processus de surface par ordinateur.

2023

Géomatique et SIG : cours/TP en utilisation avancée des SIG et opérations de géotraitement.

2022 et 23

Géomatique et Information géographique : traitements et automatisation en SIG.

2016

Analyses quantitatives et spatiales en géographie : méthodes et outils d'analyse multivariée.

2016

Visualisation et analyse de données géographiques : cartographie thématique.

2015

Concepts de base en géovisualisation : concepts de base, cartographie sur Leaflet et TileMill.

2013 et 14

Géomorphosites et géoconservation : cours bloc et camp de terrain / projet de groupe.

2016 et 17

Chargé de cours à l'Université de Poznan (PL) : Cartographie géomorphologique (projet UE).

2008 - 2012

Assistant diplômé, fac. des Géosciences et de l'Environnement UNIL

Participation à l'enseignement et suivi des travaux d'étudiants pour les cours de Géomorphosites et géoconservation ; Géovisualisation et traitement de l'information ; Paysage et roches ; Séminaire interfacultaire en Environnement. Organisation et suivi de camps et excursions.

Co-organisation du cours intensif Nouvelles technologies pour la gestion du géopatrimoine (EDYTEM : Evian, Chambéry). Atelier de cartographie interactive.

2009 - 2011

Cartographie dynamique de l'inventaire des géotopes d'importance nationale.

2007 - 2008

Chargé de recherche, fac. des Géosciences et de l'Environnement UNIL

Analyse géo-historique de l'évolution du vignoble valaisan et cartographie pour l'ouvrage collectif Histoire de la Vignes et du Vin en Valais (Infolio 2009).

Valorisation géotouristique du site glaciaire et karstique de Tsanfleuron (VS). Création de panneaux thématique, d'un support pédagogique et d'une carte géotouristique.

Formation

2016 -2019 Formation pédagogique, secondaire I-II (HEP-VS) (en cours d'emploi)

2015 - ... Formation de Designer graphique (en cours d'emploi)

2008 - 2012 Thèse de doctorat en géosciences et environnement (Géographie)

Recherche sur l'utilisation des médias visuels et interactifs pour l'interprétation du relief et des processus naturels, accompagnée d'une proposition de didactique de la géomorphologie et d'un modèle global pour la médiation indirecte. Méthodes : questionnaires et entretiens, développement et test d'applications web interactives, réflexion conceptuelle, synthèses bibliographiques et cartographie de terrain.

2015 Module de sécurité J+S Activités hivernales (Sport de camp et trekking)

2012 Module de sécurité J+S Activités montagne (Sport de camp et trekking)

2006 Licence ès Lettres (UNIL) - Géographie, géologie, histoire ancienne

Cours complémentaires : histoire générale, SIG (EPFL), langages web (IMM/UNIL).

2006 Mémoire de licence (3 mois au Maroc) : Influence du tourisme sur la gestion de l'eau en zone aride. Exemple de la vallée du Drâa. Prix de la Faculté des Lettres.

2005 / 2006 Levés de terrain : cartographie géomorphologique et géologique dans les Alpes valaisannes.

2004 Responsable de camp J+S (Sport de camp et trekking)

2001 Moniteur J+S (Sport de camp et trekking)

2001 Maturité fédérale et Baccalauréat vaudois au Gymnase de Burier

OS Grec, OC Géographie, maths renforcés. TM : L'immortalité de l'âme en Grèce antique.

1998 Double certificat d'études secondaires à Aigle (sections A et B)

Compétences linguistiques

Allemand B1/B2 Plusieurs séjours en Allemagne et Suisse alémanique.

Anglais B2 First Certificate de Cambridge (grade B).

Italien A2/B1 Tandem de conversation hebdomadaire durant 6 mois.

Autres Portugais (compréhension écrite) ; Espagnol (compréhension écrite).

Compétences informatiques

Bureautique, DAO Suite MS Office, LibreOffice // Adobe Illustrator, InDesign

SIG, cartographie QGIS, ArcGIS, GRASS, MapInfo // Géoclip, GoogleMaps API, Leaflet API, uMap

Langages web, BD HTML, CSS, Javascript, PHP // MySQL, Access, FileMaker Pro

Publications scientifiques

Voir <https://bureau-relief.ch/qui-sommes-nous/publications/>

Associations / membership

Conseil scientifique du Géoparc du Chablais

Commission Géopatrimoine Suisse

Comité de l'association Swiss Geoparks

Société suisse de Géomorphologie

Comité de l'association BdB – Bouts de Bois (Aigle)

Emmanuel Estoppey

Chemin du Boet 5

1867 Antagnes

+41 79 357 12 18

03.08.1974

Suisse



Enthousiaste et flexible, je suis une personne toujours prête à relever de nouveaux défis. Dans le cadre professionnel, j'aime travailler en équipe pour atteindre les objectifs communs. Mon approche pragmatique et expressive me permet de communiquer efficacement et de motiver l'ensemble des parties prenantes.

Parcours professionnel

Depuis janvier 2022

eufysia, accompagnateur de projets indépendant

Le bureau eufysia accompagne la réalisation de stratégies territoriales et touristiques en les mettant en cohérence avec le territoire et son environnement.

Exemples de mandats réalisés :

- **Master Plan Tourisme** pour Verbier Tourisme et la commune de Val de Bagnes ;
- **Régionalisation touristique** pour Moudon Région Tourisme et la commune de Moudon ;
- **Master Plan Tourisme** pour la station de Villars en collaboration avec la Commune et les partenaires touristiques ;
- Etude des potentialités pour une inscription de massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine mondial.

www.eufysia.ch

Depuis janvier 2022

eufysia, accompagnateur en montagne

Randonnées accompagnées « lecture du paysage » avec mise en avant des paysages culturels et naturels et leurs relations avec le patrimoine immatériel.

www.eufysia.ch

Depuis octobre 2021	Formation d'accompagnateur en montagne et col et pic, co-fondateur et Président Co-fondateur et Président de la formation <i>et col et pic</i> qui permet d'acquérir une expérience professionnelle du métier et prépare les étudiant.es au Brevet Fédéral d'accompagnateur, accompagnatrice en montagne. www.etcoletpic.ch
Depuis juillet 2020	Association Morcles Diablerets Muverans, co-fondateur et secrétaire Co-fondateur et secrétaire de l'association <i>Morcles Diablerets Muverans</i> qui a pour but de faire connaître, vivre et respecter le patrimoine culturel et naturel du paysage IFP en accompagnant des projets préservant l'équilibre entre activité humaine et milieu naturel, en favorisant la recherche et la connaissance scientifique, en et en valorisant les richesses naturelles, humaines et patrimoniales.
Mars 2019 à déc. 2021	eqiilab sàrl, fondateur et directeur Bureau conseil en gestion, médiation et marketing territorial basé sur une méthodologie inspirée de la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial.
Sept. 2009 à oct. 2019	World Heritage Experience Switzerland (WHES), Président Membre du comité, vice-président et président. Direction du comité de l'association. Vision, stratégie, représentations extérieurs, suivi des activités de l'équipe en place à Berne. Relations avec les Offices fédéraux. Pilotage de 3 projets Interreg. www.whes.ch
Janv. 2014 à sept. 2018	Association Lavaux Patrimoine mondial, Directeur Direction générale de l'association : vision et stratégie, gestion des finances et du personnel, planification des projets, représentation extérieurs et relation avec les médias. Relation permanente avec la confédération, le canton et les communes pour la gestion du site. Relations régulières avec l'UNESCO et les vignobles inscrits au patrimoine mondial pour le développement de projets internationaux. Membre du comité technique pour la mise en place du PAC Lavaux. Membre du comité pour la mise en place de l'œnotourisme dans le canton de Vaud. www.lavaux-unesco.ch

Sept. 2009 à déc. 2013	Montreux-Vevey Tourisme, cadre de direction et Gestionnaire de site de « Lavaux Patrimoine mondial » En qualité de cadre, participation à la direction de Montreux-Vevey Tourisme. En charge de mettre en place le plan de gestion de l'inscription de Lavaux en collaboration avec les communes de Lavaux et les partenaires concernés. Création de l'association Lavaux Patrimoine mondial, mise en place des objectifs, statuts, fonctionnement, financement, etc...
Nov. 2006 à août 2009	Villars Tourisme, responsable information Responsable de l'organisation du département, travail du personnel et développement de la communication et des produits. Co-responsable pour la formation des apprentis. Développement d'une base donnée pour la gestion d'un office du tourisme qui sera vendu à plus de 10 offices du tourisme en Suisse.
Avril 2006 à nov. 2006	Swiss Trophy, responsable organisation Organisation de l'édition 2007 de la course Suisse Trophy, un des premier système de chronométrage de côte pour les cyclistes amateurs avec proposition de classements disponibles sur internet.
Nov. 2001 à avril 2006	Villars Tourisme, responsable animation Développement du secteur animation / event pour Villars Tourisme. Organisation des activités d'animation et développement de nouvelles manifestations. Organisation de manifestations existantes. Mise en place de l'offre vélo, VTT et parcours raquettes pour la station et pour les alpes vaudoises. Collaboration avec Suisse Mobile pour les offres dans la régions. Manifestations principales mises en place : 24Heures de Villars, Maxi-avalanche, finale de la coupe du monde de descente VTT marathon, journée Little Dream
Sept. 2000 à nov. 2001	Bureau d'accompagnateur en montagne Améthyste, fondateur et gestionnaire du bureau Fondateur et direction du premier bureau d'accompagnateurs en montagne dans le canton de Vaud. Organisation de randonnées à la journée ou à la semaine, développement d'offres hivernales en raquettes pour les stations de Villars et Gryon.

Compétences spécifiques

Gestion de projet, coordination d'équipe, organisation d'événements.

Médiation scientifique, création de produits d'interprétation : conception, rédaction et illustration.

Inventaire et évaluation du géopatrimoine.

Traductions (DE <>F, I>DE, EN>DE).

Expériences professionnelles

2011 - ... **Associée du bureau d'étude Relief** [bureau-relief.ch]

Associée fondatrice de la société, active dans la médiation scientifique, la cartographie et le conseil dans le domaine du géotourisme et la valorisation du patrimoine naturel.

Coordination et gestion de projets, animation de séances, produits d'interprétation : concept, rédaction, illustration, traduction.

Projets réalisés au sein du bureau d'étude Relief (sélection) :

2019	Interprétation pour La Tzoumaz (Riddes, VS).
2019	État des lieux sur les inventaires des géotopes cantonaux (GT géotopes, SCNAT).
2018	Évaluation des valeurs géologiques d'importance internationales de la Suisse (OFEV).
2018	Réalisation d'un espace d'interprétation du paysage à Loèche (PNR Finges, VS).
2016 - 2018	Sentier thématique sur l'évolution du paysage pour la Commune de Montreux (VD).
2018	Traduction de la carte et description des sites du projet Via della Pietra en DE (Riviera, TI).
2017	Via della Pietra: conseil à l'élaboration d'une carte géotouristique (Riviera, TI).
2016	Conférence «Concetti e strumenti per la mediazione delle geoscienze» (Géologie Vivante).
2016	Cours pour adultes «La memoria della Terra » (Université populaire, TI).
2016	Conception et réalisation d'un Atlas statistique populaire de la Suisse (OFS, CH).
2015	Analyse du paysage et concept de géo-interprétation pour le PNR Pfyn-Finges (VS).
2014	Traduction de l'Atlas du Valais, l'atlas statistique en ligne (Canton du Valais).

2016 - **Caissière de la Société Suisse de Géomorphologie** [geomorphology.ch]

Gestion de la comptabilité, organisation d'événements

2010 - 2012 **Collaborateur du projet Nature, Culture et Tourisme** [nct-valais.ch]

Projet valaisan de valorisation et évaluation des sites et sentiers didactiques du canton.

Conceptrice de la méthode d'évaluation des sentiers didactiques utilisée par NCT ; traductions français-allemand.

2005 – 2011 **Secrétaire GT Geomorphosites** [geomorph.org/geomorphosites-working-group]

Édition de la publication «Geomorphosites», rédaction et diffusion de Newsletters etrapports annuels, gestion de la liste des membres et des informations du site interne

2005 - 2011 **Assistante diplômée à l'Université de Lausanne** [unil.ch]

Edition de plusieurs ouvrages scientifiques

Organisation du séminaire de recherche Mapping Geoheritage 2008 (Sion, CH)

Cours de master Géomorphosites et géoconservation (cours et camp de terrain)

Cours de master Histoire, représentation et aménagement du paysage alpin (suivi des séminaires)

Cours de bachelor Géographie du cycle de l'eau (cours et travaux pratiques)

Formations & certifications

2018	Atelier de traduction graphique - M.-L. Errard
2005 - 2011	Thèse de doctorat en géosciences et environnement - Université de Lausanne Cartographier les géomorphosites : objectifs, publics et propositions méthodologiques Prix de la faculté
2008	Workshop « Mapping Geoheritage » Workshop organisé UNIL, SCNAT, IAG Working Group
2007	Geopark management and Geotourisme Cours intensif organisé par Aegean University, UNESCO GGN, IAG Working Group
2007	Geomorphosites, Geoparks and Geotourisme Workshop organisé par Aegean University, UNESCO GGN, IAG Working Group
2006	Geomorphosites and Landscape Cours intensif organisé par UNIL, CUSO, IAG Working Group
2005	Stage de formation Leonardo – Università di Modena e Reggio Emilia Sous la direction du Prof. Mario Panizza
2004	Licence ès Lettres / Master of Arts - Université de Lausanne Géographie, géologie, ethnologie (à l'Université de Neuchâtel).
2004	Mémoire dans le Jura vaudois sur les enjeux du changement climatique et la gestion durable de l'approvisionnement en eau potable d'une région karstique
2002 et 2003	Levés de terrain géomorphologiques et géologiques dans les Alpes valaisannes.

Compétences linguistiques

Allemand / Français	langue maternelle
Italien	très bonnes connaissances orales et écrits (D.I.L.I)
Anglais	bonnes connaissances orales et écrits

Compétences informatiques

Bureautique, DAO	Suite MS Office, LibreOffice // Adobe Illustrator
SIG, cartographie	QuantumGIS (base), ArcGIS (base)

Principales publications scientifiques

Buckingham, T., Meyer, J., & Regolini, G. (2018). *International signifikante geologische Werte der Schweiz*. Im Auftrag des BAFU. nicht publiziert.

Martin, S. & Regolini-Bissig, G. (2013). Elaborer et évaluer des produits géotouristiques. L'approche globale de la médiation. *Espaces*, (315), 112-121.

Regolini-Bissig, G. (2012). *Cartographier les géomorphosites : objectifs, publics et propositions méthodologiques*. (Thèse de doctorat). Géovisions n°38.

Regolini-Bissig, G., & Martin, S. (2012). Regards sur le relief naturel: bâtir la médiation sur ce qui est vu. *Géocarrefour*, 87(3-4), 199-210.

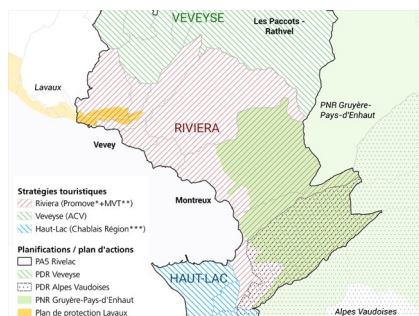
Martin, S., Regolini-Bissig, G., Perret, A., & Kozlik, L. (2010). Élaboration et évaluation de produits géotouristiques. Propositions méthodologiques. *Téoros*, 29(2), 55-66.

3.2. Références

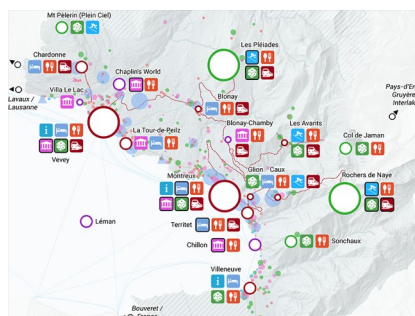
Référence de Simon Martin (bureau Relief)

	RÉFÉRENCE N°1
Désignation et nature du projet	<i>Conception touristique pour la Riviera, volet tourisme du PA5/PDI Rivelac</i>
Lieu de réalisation	<i>Riviera vaudoise</i>
Maître d'ouvrage (MO)	<i>bureau d'agglomération Rivelac</i>
Personne de référence du MO (téléphone direct, email)	<i>Johann Grossmann johan.grossmann@agglorivelac.ch · 021 943 29 15</i>
Montant total des honoraires	<i>CHF HT 53'000 (bureau Relief uniquement, hors démarche participative transversale PA5)</i>
Date d'achèvement de la référence	<i>30/06/2025</i>
Cette référence a-t-elle été réalisée au sein du bureau candidat ?	<i>X Oui (dans le cadre d'un groupement multithématique) ☐ Non : préciser le bureau concerné</i>
La personne clé a-t-elle été le pilote de l'équipe lors de la réalisation de cette référence ?	<i>X Oui pour la réalisation du volet tourisme ☐ Non : préciser la position occupée au sein de l'équipe</i>
Quelles prestations ont été effectuées ?	<i>Diagnostic territorial complet du secteur Riviera, analyse SWOT et enjeux. Définition de la vision, des besoins d'action, des stratégies intercommunales et des mesures pour le volet tourisme du rapport PDI/PA5. Organisation et animation de deux ateliers participatifs avec les acteurs régionaux du tourisme. Préparation, animation et procès-verbaux des séances avec le groupe de suivi. Réalisation de cartes thématiques et traitement données. Gestion du projet.</i>
Quel est le lien avec le mandat mis en consultation ?	<i>Les deux mandats répondent à des attentes et enjeux similaires: sommets avec un équipement à renouveler/valoriser, questionnements autour de l'avenir du ski et du développement 4 saisons, grande importance du cadre naturel et paysager. Les deux mandats impliquent une collaboration étroite avec les autorités et services communaux, la promotion économique et l'OT régional. Au sein du groupement, nous défendons et expliquons les besoins spécifiques du tourisme face aux autres volets du plan. Dans le cadre de la stratégie touristique pour la Dôle, il sera également nécessaire d'identifier les besoins propres à chaque entité et concilier des visions parfois très différentes du territoire et de son avenir. La stratégie régionale est actuellement déclinée à l'échelle communale (volet tourisme du PACom de Montreux) en collaboration avec eufysia.</i>

Conception touristique Riviera et stratégie sectorielle tourisme pour le PDI/PA5 Rivelac



Secteurs de planifications dans et autour de l'agglomération



Définition des polarités touristiques de la Riviera avec leurs spécificités



Position du pôle touristique cantonal de la Riviera dans le réseau touristique proche

Résumé du projet

Maître de l'Ouvrage :	Bureau d'agglomération Rivelac
Personne de contact :	Johann Grossmann
Lieu du projet :	Haut-Lac, Riviera, Veveyse
Type de mandat :	Etude, planification
Durée du projet :	2022-2025
Responsable du mandat :	Simon Martin
Partenaires :	Groupe dirigé par Güller Güller

Le PDI/PA5 Rivelac (projet d'agglomération de 5^e génération, avec plan directeur intercommunal pour la partie vaudoise) intègre une stratégie sectorielle pour le tourisme, définissant les enjeux territoriaux, les objectifs stratégiques pour y répondre et les mesures pour y parvenir.

La planification territoriale du tourisme pour la Riviera identifie les pôles touristiques principaux et secondaires ainsi que les zones à usage touristique. Elle traite des questions d'hébergement touristique - hôtels, para-hôtellerie, résidences secondaires - et d'accessibilité des pôles d'activité.

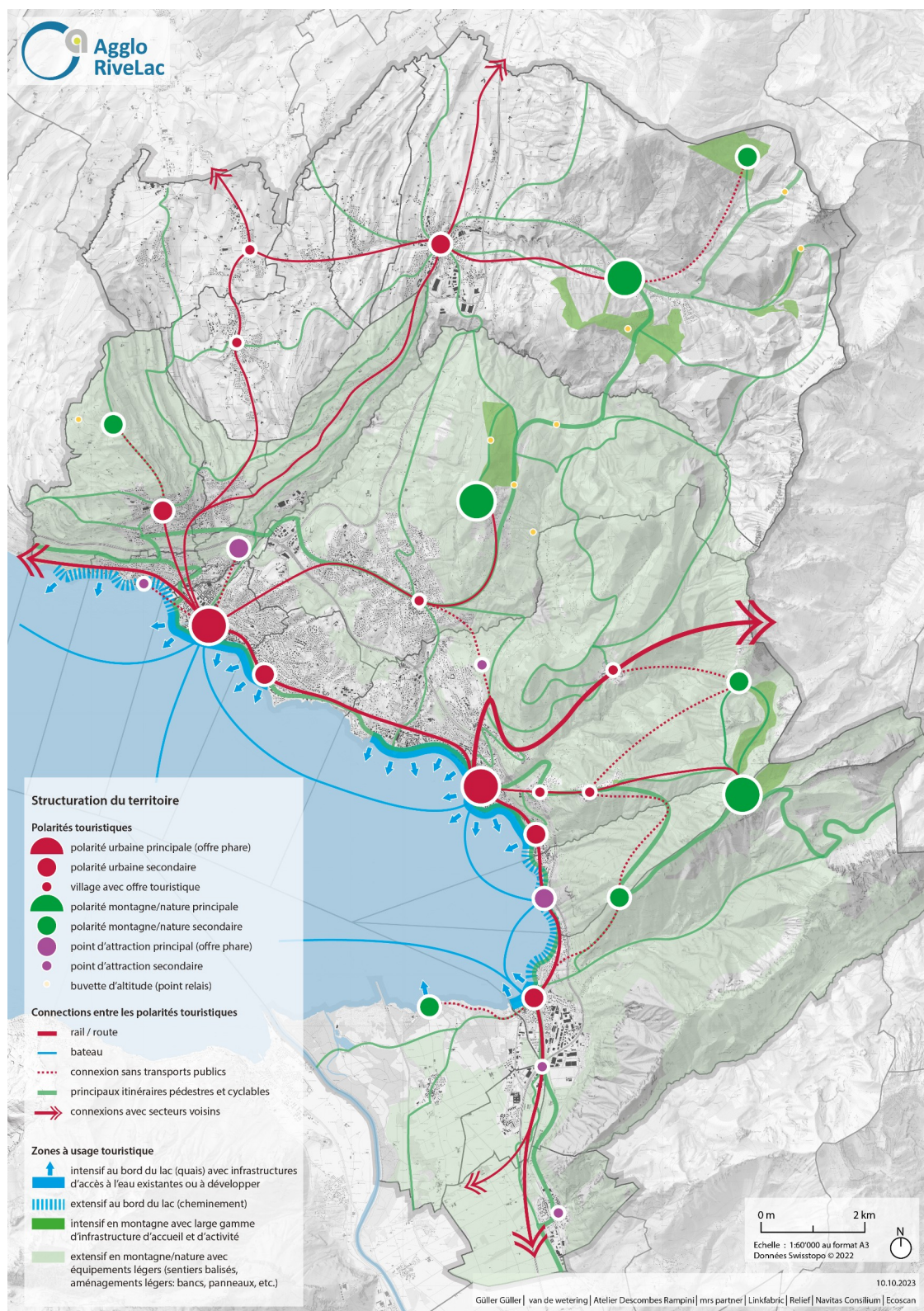
Un diagnostic régional, avec une analyse AFOM et une définition des enjeux, a été réalisé sur la base d'entretiens, d'ateliers participatifs et de recherches documentaires, cartographiques et statistiques. La stratégie touristique pour la Riviera (PDI) est assortie d'une carte de synthèse et de fiches de mesures spécifiques par secteurs et projets.

Prestations réalisées

- Diagnostic territorial complet du secteur Riviera (statistique, historique, inventaire des offres et infrastructures touristique, système d'information du territoire), analyse SWOT et enjeux ;
- Définition de la vision, des besoins d'action, des stratégies intercommunales et des mesures pour le volet tourisme du rapport PDI/PA5;
- Organisation et animation de deux ateliers participatifs avec les acteurs régionaux du tourisme ;
- Préparation, animation et procès-verbaux des séances avec le groupe de suivi ;
- Réalisation de cartes thématiques accompagnant les divers documents, récolte et traitement de données.

Compétences Relief mobilisées

- Menées d'entretiens, analyse du jeu d'acteurs, connaissances des enjeux touristiques et particularités locales
- Récolte, synthèse et visualisation de l'information, rédaction
- Approche géographique multi-acteurs et territoriale du tourisme
- Intégration de diverses stratégies et planifications touristiques, économiques et du territoire (PDCant, PDCom, PDR)



vue schématique de la vision régionale du tourisme : polarités, connexions et zones à usage touristique

Référence de Géraldine Regolini (bureau Relief)

RÉFÉRENCE N°2	
Désignation et nature du projet	<i>Renouvellement du plan de gestion du site UNESCO Tektonikarena Sardona</i>
Lieu de réalisation	<i>Massif de Sardona (GL, SG, GR)</i>
Maître d'ouvrage (MO)	<i>IG Tektonikarena Sardona</i>
Personne de référence du MO (téléphone direct, email)	<i>Harry Keel harry.keel@unesco-sardona.ch · 081 723 59 20</i>
Montant total des honoraires	<i>CHF HT 80'000</i>
Date d'achèvement de la référence	<i>fin 2020, avec quelques mandats complémentaires depuis, jusqu'à actuellement</i>
Cette référence a-t-elle été réalisée au sein du bureau candidat ?	☒ Oui (dans le cadre d'un groupement multithématique) ☐ Non : préciser le bureau concerné
La personne clé a-t-elle été le pilote de l'équipe lors de la réalisation de cette référence ?	☒ Oui ☐ Non : préciser la position occupée au sein de l'équipe
Quelles prestations ont été effectuées ?	<i>Gestion des séances clients du projet : préparation, animation, rédaction du procès-verbal. Réalisation d'un diagnostic de territoire (selon le EoH Toolkit de l'UNESCO). Rédaction de rapports intermédiaires. Préparation, organisation et animation de séances participatives. Elaboration de canevas d'entretien, interviews. Rédaction, illustration et mise en page du plan de management.</i>
Quel est le lien avec le mandat mis en consultation ?	<i>Dans les deux cas, la demande consiste à produire un outil concret de planification et de gestion à disposition des acteurs de terrain (gestionnaires du site et délégués des communes), tout en tenant compte d'intérêts parfois très divergents à différents échelons (à Sardona: offices du tourisme régionaux, stations de ski, autorités de trois cantons, OFEV). La démarche pour y arriver consiste à rassembler les acteurs, clarifier les points de rencontre et de conflits (outils d'analyse dédiés) et formaliser un projet commun et un plan d'action.</i>

Renouvellement du plan de management du site UNESCO Haut lieu tectonique Sardona



Vu du centre d'information à Flims (GR) sur le chevauchement (en arrière plan).



Centre d'information du site UNESCO à Flims (GR).



Bloc de verrucano et panneaux à Elm (GL).

Résumé du projet

Maître de l'Ouvrage :	IG Tektonikarena Sardona
Personne de contact :	Harry Keel + 41 81 723 59 20
Lieu du projet :	Haut lieu tectonique Sardona
Type de mandat :	Conseil
Durée du projet :	2019 - 2020
Montant du mandat :	80'000 CHF
Responsable du mandat :	Géraldine Regolini
Partenaires :	Kon-Sens

En 2018 le Haut lieu tectonique Sardona a fêté ses 10 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Alors qu'au cours de la première décennie les travaux se sont focalisés sur la sensibilisation et l'éducation, la direction souhaite maintenant développer l'organisation et renouveler son plan de gestion. Ceci en lien avec une éventuelle candidature au Label UNESCO Global Geopark et une réorganisation de la structure de gestion.

Relief est mandaté de coordonner les travaux pour la réalisation du nouveau système de gestion, de collaborer avec les nombreux personnes ressources, de mener le processus participatif en collaboration avec un bureau spécialisé et de mettre en page le nouveau plan de management selon le CID de Sardona.

Prestations réalisées

- Gestion des séances clients du projet : préparation, animation, rédaction du procès-verbal.
- Réalisation d'un diagnostic de territoire (selon le EoH Toolkit de l'UNESCO)
- Rédaction de rapports intermédiaires
- Préparation, organisation et animation de séances participatives
- Elaboration de canevas d'entretien, Interviews
- Rédaction, illustration mise en page du plan de management

Compétences Relief mobilisées

- Méthodes de travail : collecte et synthèse des données sur le terrain et sous forme cartographique, méthodes d'entretien, analyses statistiques
- Connaissance des concepts géopatrimoine/géodiversité
- Liens vers les réseaux suisses et internationaux s'occupant de la valorisation de ce patrimoine
- Créativité : illustration et mise en page originales pour le plan de gestion

Références d'Emmanuel Estoppey (eufysia)

RÉFÉRENCE N°1	
Désignation et nature du projet	<i>Master Plan Tourisme Verbier Val de Bagnes</i>
Lieu de réalisation	<i>Commune de Val de Bagnes</i>
Maître d'ouvrage (MO)	<i>Commune de Val de Bagnes et Verbier Tourisme</i>
Personne de référence du MO (téléphone direct, email)	<i>M. Simon Wiget, Directeur de Verbier Tourisme /</i> s.wiget@verbiertourisme.ch / 079 306 46 67
Montant total des honoraires	CHF 97'500.- / HT
Date d'achèvement de la référence	Novembre 2023
Cette référence a-t-elle été réalisée au sein du bureau candidat ?	☒ Oui ☐ Non : <i>préciser le bureau concerné</i>
La personne clé a-t-elle été le pilote de l'équipe lors de la réalisation de cette référence ?	☒ Oui ☐ Non : <i>préciser la position occupée au sein de l'équipe</i>
Quelles prestations ont été effectuées ?	<i>Travail technique d'identification et de réorientation des stratégies (état des lieux, enjeux, vision, missions, actions).</i> <i>Animation d'ateliers participatifs.</i> <i>Réalisation d'outils de gestion digitaux pour la mise en œuvre du Master Plan par les acteurs touristiques.</i> <i>Direction de projet.</i>
Quel est le lien avec le mandat mis en consultation ?	<i>Réalisation d'une stratégie touristique 4 saisons pour une destination de montagne</i>

MASTER PLAN TOURISME VERBIER VAL DE BAGNES

Mandataires : Commune de Val de Bagnes et Verbier Tourisme

Personnes de contact : M. Christophe Maret, Président / M. Simon Wiget,
Directeur de Verbier Tourisme

Année : 2022 - 2023

Statut : Terminé

Objectif :

Établir un document de référence pour la Commune, les acteurs touristiques et le Canton, formalisant une stratégie commune de développement du tourisme sur le territoire de Val de Bagnes.

Prestations :

- Travail technique d'identification et de réorientation des stratégies (état des lieux, enjeux, vision, missions, actions)
- Animation d'ateliers participatifs
- Réalisation d'outils de gestion digitaux pour la mise en œuvre du Master Plan par les acteurs touristiques
- Direction de projet

Périmètre territorial :

1 commune, intégrant ses différentes interactions selon les politiques territoriales et touristiques



MASTER PLAN TOURISME **VERBIER VAL DE BAGNES**

Descriptif du projet :

Travail mené avec l'ensemble des acteurs du tourisme afin d'établir un état des lieux de la situation actuelle, permettant d'identifier les enjeux d'évolution du tourisme. Définition d'une vision commune, partagée par tous, pour l'avenir du tourisme. Cette vision permet de formaliser les missions de chacun, la gouvernance, ainsi que les projets à mettre en œuvre pour la concrétiser.

Mise en place d'une stratégie de gestion à long terme, garantissant le suivi et la réalisation du Master Plan, au moyen d'outils techniques et digitaux. Cette stratégie s'appuie sur une dynamique spécifique, inclusive, intégrant l'ensemble des acteurs et permettant au Master Plan d'évoluer en fonction de la réalité du terrain et de l'émergence de nouveaux enjeux.



Résultats des travaux :

www.verbier.ch/hiver/strategie-masterplan/

	RÉFÉRENCE N°2
Désignation et nature du projet	<i>Master Plan Tourisme Villars-sur-Ollon</i>
Lieu de réalisation	<i>Commune d'Ollon</i>
Maître d'ouvrage (MO)	<i>Commune d'Ollon, Villars Loisirs et Tourisme SA et Télé Villars Gryon Diablerets SA</i>
Personne de référence du MO (téléphone direct, email)	<i>Caroline De Meyer, Municipale / 079 370 13 95</i>
Montant total des honoraires	CHF 43'500.- / HT
Date d'achèvement de la référence	Mai 2025
Cette référence a-t-elle été réalisée au sein du bureau candidat ?	☒ Oui ☐ Non : <i>préciser le bureau concerné</i>
La personne clé a-t-elle été le pilote de l'équipe lors de la réalisation de cette référence ?	☒ Oui ☐ Non : <i>préciser la position occupée au sein de l'équipe</i>
Quelles prestations ont été effectuées ?	<i>Travail participatif mené avec le Conseil d'Administration de Villars Loisirs et Tourisme SA pour l'identification et la réorientation des stratégies (état des lieux, enjeux, vision, missions, actions).</i>
Quel est le lien avec le mandat mis en consultation ?	<i>Réalisation d'une stratégie touristique 4 saisons pour une destination de montagne.</i>

MASTER PLAN TOURISME **VILLARS-SUR-OLLON**

Mandataires : Commune d'Ollon, Villars Loisirs et Tourisme SA et Télé Villars Gryon Diablerets SA

Personnes de contact : Madame Caroline De Meyer, Municipale / Monsieur Sergei Aschwanden, Directeur de VLT et Monsieur Martin Deburaux, Directeur de TVGD

Année : 2024 - 2025

Statut : Terminé

Objectif : Établir un document de référence pour la Commune et les acteurs touristiques, formalisant une stratégie commune de développement du tourisme sur le territoire de la Commune d'Ollon.

Prestation : Travail participatif mené avec le Conseil d'Administration de Villars Loisirs et Tourisme SA pour l'identification et la réorientation des stratégies (état des lieux, enjeux, vision, missions, actions).

Périmètre territorial : Commune d'Ollon



MASTER PLAN TOURISME **VILLARS-SUR-OLLON**

Descriptif du projet :

Travail mené avec l'ensemble des acteurs du tourisme représentés au sein du Conseil d'administration afin d'établir un état des lieux de la situation actuelle, permettant d'identifier les enjeux liés à l'évolution du tourisme.

Définition d'une vision commune, partagée par tous, pour l'avenir du tourisme. Cette vision permet de clarifier les missions de chacun, d'organiser la gouvernance et de définir les projets à mettre en œuvre pour la concrétiser.

Élaboration d'un plan d'action permettant d'identifier les projets en cours, ceux à développer, ainsi que la mise en place d'une stratégie de communication pour partager les résultats auprès des partenaires touristiques de la station.



4. Engagement sur l'honneur

Le soumissionnaire confirme sur l'honneur qu'il respecte toutes les conditions ci-dessous et qu'il s'engage à les respecter pendant la durée de la procédure de mise en concurrence jusqu'à la décision d'adjudication et pendant la durée de l'exécution du marché depuis la signature du contrat.

Par sa signature, le soumissionnaire :

1. Confirme que les indications, informations et preuves fournies dans et avec ce dossier sont exactes et conformes à la réalité.
2. Accepte que le maître d'ouvrage, ou ses représentants, puisse vérifier les indications, informations et preuves fournies dans et avec ce dossier (confidentialité assurée par le maître d'ouvrage).
3. Accepte le contenu du document A1.
4. Confirme qu'il n'a pas faussé la concurrence en réalisant des arrangements ou des accords entre participants.
5. S'engage à mettre en place les personnes désignées pour la durée d'exécution du marché (sauf en cas de force majeure justifiée).
6. Confirme que l'offre déposée inclut toutes les prestations strictement justifiées pour la réalisation du contrat.
7. Déclare avoir reçu tous les renseignements nécessaires pour l'établissement de l'offre, après avoir pris connaissance de la procédure d'appel d'offres. En conséquence, il s'engage à exécuter l'ensemble du contrat pour les prix indiqués dans l'appel d'offres, en se conformant strictement à toutes les prescriptions figurant dans le présent appel d'offres.
8. S'engage à respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs ainsi que les conditions de travail pour la durée de la procédure et l'exécution du marché. Les conditions de travail sont celles fixées par les conventions collectives et les contrats-types de travail ; en leur absence, ce sont les prescriptions usuelles de la branche professionnelle qui s'appliquent.
9. S'engage à respecter les dispositions légales relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'égalité salariale pour la durée de la procédure et l'exécution du marché.
10. S'engage à être à jour avec le paiement des impôts (impôts cantonaux et communaux, impôts fédéraux directs, TVA, impôt à la source pour le personnel étranger) et des cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP et LAA) exigibles y compris les parts « employé » déduites du salaire.
11. Déclare ne pas faire l'objet d'une décision d'exclusion des marchés publics prononcée à son encontre en vertu de l'art. 13 LTN et s'engage à respecter ses obligations en matière d'annonce et d'autorisation prévues dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN, RS 822.41).
12. S'engage à ne pas faire l'objet d'une décision d'exclusion des marchés publics futurs prononcée à son encontre par un pouvoir adjudicateur suisse ou une autorité compétente suisse (autorité cantonale de surveillance, gouvernement cantonal). En cas de décision d'exclusion prononcée à son encontre, il s'engage à produire, lors du dépôt de son offre, toute information permettant de justifier sa participation à la procédure.
13. S'engage à annoncer tous les sous-traitants nécessaires pour l'exécution du marché.

14. S'engage à informer les éventuels sous-traitants des conditions de participation, des exigences de la procédure d'appel d'offres et des conditions générales et particulières d'exécution du marché, ainsi que des vérifications dont ils peuvent faire l'objet.
15. Déclare respecter les dispositions du droit suisse en matière d'environnement pour les prestations exécutées en Suisse pour la durée de la procédure et l'exécution du marché.
16. Accepte que son résultat, notamment les notes attribuées par critère, soit transmis aux autres participants sous la forme d'un tableau récapitulatif.
17. Confirme qu'il n'est pas impliqué à juste titre dans une procédure de faillite ou qu'il n'a pas obtenu de concordat judiciaire ou extrajudiciaire.
18. Accepte que le maître d'ouvrage puisse interrompre ou abandonner à tout moment la procédure ou l'exécution des travaux si des autorisations étaient refusées, en cas d'opposition du projet, ou en cas de refus de crédit.
19. Accepte que le maître d'ouvrage puisse remettre en appel d'offres ou recommencer partiellement ou totalement la procédure si après ouverture et vérification des dossiers d'offre il devait constater que le principe d'une saine et efficace concurrence n'était pas atteint.
20. S'engage à fournir dans un délai de 10 jours, sur demande de l'adjudicateur, et en tout cas avant la signature du contrat, l'une ou l'autre attestation, voire la totalité des attestations suivantes :
 - Attestation de paiement des cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP)
 - Preuve de cotisation assurance RC + assurance accident
 - Attestation de remise et de paiement des décomptes TVA
 - Attestation de paiement de l'impôt à la source pour le personnel étranger
 - Preuve de la signature d'une CCT ou d'un contrat type de travail

Si le soumissionnaire ne peut pas ou ne pourra pas respecter l'une ou l'autre des conditions, il doit se justifier par courrier dans le même délai fixé pour le dépôt du dossier ou de l'offre.

Il est rappelé que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions peut entraîner l'exclusion immédiate du soumissionnaire de la procédure ou la résiliation du contrat en cours d'exécution du marché.

Par la remise de son offre, le soumissionnaire confirme avoir exercé son devoir d'avis pour toute erreur ou omission relative au présent dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire confirme l'exactitude des indications du présent dossier d'offre et se déclare prêt à les appliquer dans leur intégralité en cas d'acceptation de son offre.

Lieu et date : Aigle, le 04.06.2025

Prénom, Nom et signature :

 **Simon Martin**

 **Géraldine Regolini**

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
DOCUMENT A1 – CAHIER DES CHARGES

Elaboration d'une stratégie touristique 4 saisons pour le Massif de la Dôle

Nyon, le 16 mai 2025



Table des matières

1.	Préambule	4
1.1.	Contexte.....	4
1.2.	Description du marché.....	4
	Objet du marché et type de procédure.....	4
	Planning prévisionnel du projet	4
	Organisation	4
2.	Eléments de contexte	6
2.1.	Région de Nyon	6
2.2.	Le Massif de la Dôle	6
3.	Enjeux du mandat.....	7
4.	Objectifs.....	8
5.	Périmètre du mandat	9
5.1.	Périmètre d'étude et périmètre de réflexion	9
5.2.	Prestations attendues	11
5.3.	Livrables attendus	12
5.4.	Coût cible	12
6.	Procédure d'appel d'offres.....	12
6.1.	Maître de l'ouvrage, pouvoir adjudicateur	12
6.2.	Procédure.....	12
6.3.	Voies de recours.....	13
6.4.	Bureaux invités à participer	13
6.5.	Pré-implication.....	13
6.6.	Respect du cahier des charges.....	13
6.7.	Marché divisé en lots	13
6.8.	Documents d'appel d'offres.....	14
6.9.	Calendrier de la procédure	14
6.10.	Questions des soumissionnaires.....	14
6.11.	Remise des offres.....	14
6.12.	Présentation de l'offre	15
6.13.	Contenu de l'offre	15
	Indications sur le soumissionnaire	15
	Prix.....	15
	Compréhension des enjeux et organisation.....	15
	Personnes-clés.....	15
	Engagement sur l'honneur	15
7.	Processus d'évaluation	16
7.1.	Ouverture des offres.....	16

7.2.	Etales d'évaluation.....	16
7.3.	Comité d'évaluation.....	16
7.4.	Critères d'adjudication.....	17
7.5.	Principe de notation.....	17
	Notation du prix	18
	Notation du nombre d'heures.....	18
7.6.	Choix de l'adjudicataire.....	18
7.7.	Audition des soumissionnaires	18
7.8.	Notification de la décision d'adjudication	18
7.9.	Voies de recours.....	19
7.10.	For juridique.....	19
8.	Conditions de l'offre	19
8.1.	Langue.....	19
8.2.	Prix et TVA.....	19
8.3.	Validité des offres	19
8.4.	Offres partielles et variantes.....	19
8.5.	Négociations	19
8.6.	Modification du cahier des charges par l'adjudicateur	19
8.7.	Indemnisation des soumissionnaires.....	20
8.8.	Confidentialité.....	20
8.9.	Intangibilité des offres	20
8.10.	Vérifications	20
8.11.	Contrôle et explications de l'offre	20
8.12.	Rectification des offres	20
8.13.	Prix anormalement bas	21
8.14.	Propriété des documents d'appel d'offres	21
8.15.	Nature juridique des documents d'appel d'offres.....	21
8.16.	Réserves	21
9.	Conditions particulières au contrat.....	21
9.1.	Contrat	21
9.2.	Personnes-clés	21
9.3.	Non-respect des délais.....	22
9.4.	Conditions de paiement.....	22
9.5.	Extension du contrat.....	22
9.6.	Durée et résiliation du contrat.....	22
9.7.	Prestations supplémentaires et avenants	22

1. Préambule

1.1. Contexte

Région de Nyon coordonne la planification régionale, mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Dans le domaine du tourisme, Région de Nyon soutient et accompagne le développement des sites, équipements et infrastructures touristiques en vue d'accroître l'attractivité du district et la compétitivité des entreprises touristiques. A ce titre, elle accompagne depuis plusieurs années les différents développements touristiques engagés sur le Massif de la Dôle.

Aujourd'hui, Région de Nyon et ses partenaires souhaitent établir et formaliser une stratégie de développement touristique permettant de diversifier les activités proposées et concrétiser la transition vers un tourisme quatre saisons sur le Massif de la Dôle. Région de Nyon recherche ainsi un bureau d'étude en capacité :

- D'établir un diagnostic de la situation touristique du Massif de la Dôle
- D'élaborer une stratégie touristique quatre saisons pour le périmètre
- D'établir un plan d'actions et les mesures à mettre en œuvre

1.2. Description du marché

Objet du marché et type de procédure

Le présent document régit les modalités de la procédure de mise en concurrence organisée par Région de Nyon pour le marché d'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle. Cette mise en concurrence prend la forme d'un **appel d'offres organisé en procédure sur invitation**.

Le mandat est composé d'une **tranche ferme intégrant trois phases de travail**.

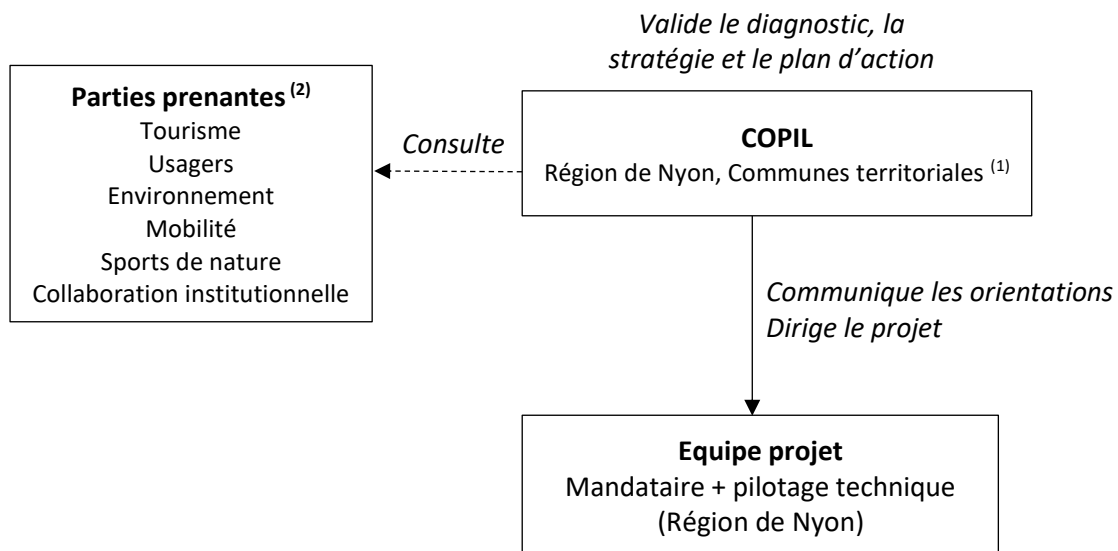
Planning prévisionnel du projet

Décembre 2025	Lancement du mandat
Décembre 2025 à février 2026	Elaboration du diagnostic (phase 1)
Mars à mai 2026	Elaboration de la stratégie (phase 2)
Juin à août 2026	Etablissement du plan d'action (phase 3)

Organisation

Le mandat est porté par Région de Nyon qui associera au suivi de la démarche les communes territoriales concernées, à savoir Chésereux, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue. Le travail associera également d'autres partenaires actifs sur le périmètre issus notamment des milieux du tourisme et de l'environnement.

La personne de contact de l'adjudicataire est Alexis Lacroix, Délégué au tourisme au sein de Région de Nyon. L'organisation du mandat est détaillée dans l'organigramme simplifié présenté ci-après.



(1) Communes territorialement concernées

(2) Les parties prenantes sont consultées au gré des besoins de l'étude. Par exemple : autorités environnementales au niveau cantonal et fédéral pour assurer la cohérence des stratégies touristiques et environnementales ; office du tourisme régional pour évaluer les orientations des mesures touristiques ; usagers pour affiner le diagnostic de l'existant ; ...

2. Eléments de contexte

2.1. Région de Nyon

Région de Nyon est une association créée par les communes du district de Nyon dans le but de coordonner et de mettre en œuvre différents projets d'intérêt régional. Constituée sous la forme d'une association de droit public, elle regroupe 41 communes.

Région de Nyon coordonne la planification régionale, mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projet, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches. Elle conduit également elle-même certains projets d'intérêt régional.

Dans le domaine du tourisme, Région de Nyon soutient et accompagne des projets de création et de développement d'équipements ou de services en vue d'accroître l'attractivité du district et la compétitivité des entreprises touristiques. A ce titre, elle accompagne depuis plusieurs années les différents développements touristiques engagés sur le Massif de la Dôle.

Région de Nyon est par ailleurs actionnaire majoritaire de la société Télé-Dôle SA qui est propriétaire des remontées mécaniques du Massif de la Dôle.

2.2. Le Massif de la Dôle

Le Massif de la Dôle est un site emblématique de la région nyonnaise et du Jura vaudois. Il surplombe au sud-est les communes de la Côte vaudoise, le lac Léman et offre une vue imprenable sur les Alpes, dont le Mont-Blanc. Sur le plan touristique, le massif de la Dôle dispose d'une situation stratégique en tant que porte d'entrée sud du Jura suisse, à proximité d'un important bassin de population qui s'étend de Genève à Lausanne. Culminant à 1677 mètres d'altitude, la Dôle constitue le second plus haut sommet du Jura suisse après le Mont Tendre. De ce fait, il subit une certaine pression touristique. Il présente par ailleurs un important potentiel de développement quatre saisons, d'autant plus qu'il dispose d'une bonne accessibilité par le train.

Alors que le tourisme sur le massif a longtemps reposé sur le ski alpin, les développements engagés depuis plusieurs années s'inscrivent dans la perspective d'un tourisme à l'année avec une volonté de diversifier les activités. L'objectif est celui d'un tourisme durable qui participe à la qualité de vie de la population régionale et génère des retombées économiques pour les acteurs locaux. Il s'agit également d'assurer la coordination entre les différentes activités touristiques et agricoles, la protection de l'environnement (le massif est classé à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels - IFP) et les questions de mobilité.

Les nouvelles perspectives s'articulent autour des activités sportives de nature, des activités de découverte de l'environnement et de la valorisation des productions régionales. L'offre liée au ski alpin est appelée à être adaptée et restructurée compte tenu de l'impact des évolutions climatiques sur les conditions d'enneigement du massif.

Dans ce contexte, Région de Nyon et ses partenaires souhaitent établir et formaliser une stratégie de développement touristique permettant de diversifier les activités proposées et concrétiser la transition vers un tourisme quatre saisons sur le Massif de la Dôle.

3. Enjeux du mandat

Dans le contexte décrit ci-dessus, l'étude envisagée vise, à partir d'un diagnostic initial, à établir une stratégie pour le développement touristique quatre saisons du Massif de la Dôle et à identifier les mesures qui en découlent.

Il s'agit d'engager résolument la diversification des activités touristiques sur le massif, qui sont actuellement encore très liées au ski alpin, tout en veillant à la coordination entre tourisme, agriculture, protection de la nature et du paysage.

Alors qu'une restructuration de l'offre de ski alpin du massif est déjà engagée et doit se poursuivre, les perspectives de diversification reposent avant tout sur le développement du tourisme pédestre et à vélo ainsi que des activités d'éducation à l'environnement et de découverte du patrimoine.

La démarche doit permettre d'engager un processus de développement particulièrement qualitatif, qui prend en compte les nombreux enjeux environnementaux ainsi que la question de la conciliation des usages et des activités (touristiques, agricoles et forestiers).

La valorisation du Sommet de la Dôle, site emblématique du massif et de la région, constitue un enjeu spécifique du mandat avec les évolutions réglementaires que cela pourrait impliquer.

Parmi les enjeux de la démarche, figure également l'amélioration et le développement de l'hébergement touristique en périphérie du massif, de même que l'accès à ce dernier dans le cadre d'une mobilité durable.

4.Objectifs

L'étude doit permettre, sur la base d'une analyse de la situation actuelle, d'identifier les perspectives de développement touristique du Massif de la Dôle à l'horizon des cinq à dix prochaines années.

En tenant compte des évolutions et tendances du marché du tourisme en montagne, il s'agira d'identifier les mesures à envisager pour permettre un activité touristique pérenne valorisant les ressources naturelles du massif tout en assurant leur préservation.

Dans le cadre d'une stratégie globale à établir par le bureau d'étude, le mandat permettra de lister, par ordre de priorité, les actions à entreprendre sur les plans suivants :

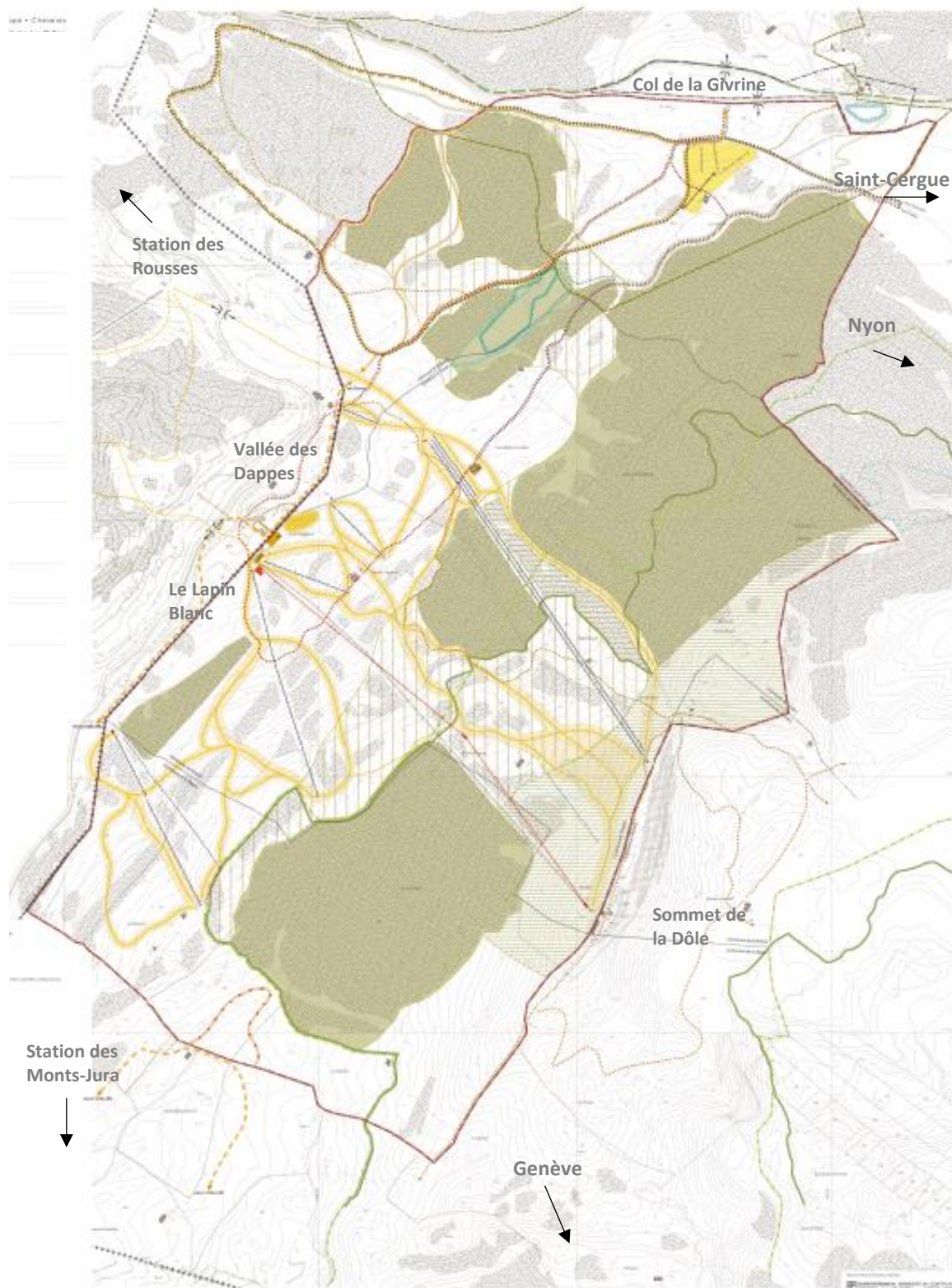
- Activités touristiques à développer et analyse de leur faisabilité (aménagement et équipement, investissement, conditions d'exploitation, etc.)
- Restructuration et adaptation des activités et installations existantes
- Adaptation et mise à jour éventuelle du cadre réglementaire (Plan partiel d'affectation)
- Nouvelles mesures éventuelles à envisager pour assurer la protection de l'environnement et des sites (équipement, signalétique, cadre règlementaire)
- Actions à mettre en œuvre pour permettre la conciliation des activités sur le massif (touristiques, agricoles, forestières, etc.)
- Amélioration de l'accès au massif dans le cadre d'une mobilité durable
- Condition du développement qualitatif de l'hébergement touristique (en périphérie du Massif de la Dôle)
- Organisation et gouvernance du massif et des activités à développer, en association avec les acteurs et représentants de tourisme, de l'environnement et du sport

Les analyses permettront d'apporter des éléments d'aide à la décision pour les partenaires locaux, régionaux et cantonaux. Elles intégreront éventuellement différents scénarios et permettront d'orienter la stratégie en tenant compte d'une analyse de faisabilité à la fois sur les plans règlementaire, économique et financier.

5. Périmètre du mandat

5.1. Périmètre d'étude et périmètre de réflexion

Le **périmètre d'étude** correspond au périmètre du Plan Partiel d'Affectation du Massif de la Dôle (carte ci-dessous). Il comprend 4 communes territoriales : Chésérèx, Gingins, La Rippe, Saint-Cergue.



Le **périmètre de réflexion** sera élargi en fonction des besoins de l'analyse et prendra en compte les logiques et dynamiques territoriales dans le domaine touristique.

Il prendra en compte notamment les politiques et les projets en cours et à venir dans la région de Nyon, à l'échelle du Parc naturel régional Jura vaudois mais aussi de la France Voisine (station des Rousses, station des Monts-Jura, etc.)



5.2. Prestations attendues

Les prestations et livrables suivants sont à inclure dans l'offre. Si le bureau invité le juge pertinent, il est libre d'inclure des prestations et livrables supplémentaires dans son offre.

Analyse de la situation touristique du Massif de la Dôle

- Etat des lieux et analyse du site dans ses différentes composantes (environnement, paysages, patrimoine, équipements sportifs et de loisirs, foncier/urbanisme)
- Evaluation de l'offre touristique (positionnement, qualité, attractivité, projets, ...), de la demande (actuelle et potentielle), de l'organisation (gouvernance, efficacité du marketing et de la commercialisation, ...)
- Prise en compte de la dynamique locale de développement touristique, du contexte politique, économique et social
- Analyse spécifique des enjeux environnementaux ainsi que du cadre réglementaire actuel (notamment Plan Partiel d'Affectation) et ses possibilités d'évolution
- Diagnostic dynamique (état présent, perspectives) au vu des atouts et faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces

Elaboration d'une stratégie de développement touristique quatre saisons

- En cohérence avec les caractéristiques du périmètre et les évolutions du marché, définition des axes stratégiques pour un développement touristique quatre saisons du Massif.
- Identification des éléments de positionnement touristique pour le massif, définition des cibles de clientèle à privilégier et des thématiques à valoriser et développer.
- En fonction du positionnement, identification des orientations stratégiques en termes d'activités à développer et d'adaptation de l'offre touristique actuelle. Les axes de développement rechercheront particulièrement la valorisation de la richesse naturelle et patrimoniale du massif ainsi que leur préservation.
- Prise en compte des impératifs environnementaux et des problématiques liées à la conciliation des usages.
- Adaptation éventuelle du cadre réglementaire à envisager (notamment Plan partiel d'affectation).
- Identification des orientations permettant d'accompagner le positionnement en termes :
 - o d'aménagement et d'équipement du massif,
 - o de financement et d'exploitation,
 - o d'organisation et de gouvernance touristique et environnementale,
 - o de desserte du massif depuis ses différents points d'entrée,
 - o etc.
- Propositions de différentes variantes et scénarios éventuels, avec leurs implications.

Identification des mesures à mettre en œuvre

Élaboration d'un plan d'actions détaillé, décrivant et hiérarchisant les actions projetées, à l'horizon de cinq à dix ans. Chaque mesure sera présentée sous forme de fiche d'action qui comprendra :

- un descriptif détaillé de l'action et de ses objectifs
- un responsable de sa mise en œuvre
- la liste des acteurs à associer

- un délai et un calendrier
- un budget prévisionnel (investissement et fonctionnement)
- un outil d'évaluation de l'action
- un repérage éventuel des sources de financement possibles
- des modalités d'évaluation globale de la stratégie

Séances

Les séances suivantes sont envisagées à ce stade :

- Séance de lancement du mandat avec le Copil.
- Séances de travail avec le maître d'ouvrage, en principe tous les 15 jours en visioconférence.
- Séances de travail avec les groupes thématiques, convoquées par le maître d'ouvrage sur proposition de l'équipe mandataire pour les besoins de l'étude.
- A minima une séance de Copil à l'issue de chaque phase de travail (3).

5.3. Livrables attendus

Chaque phase de travail (3) fera l'objet d'un livrable qui devra être validé par le Comité de pilotage. Chaque livrable sera composé d'une présentation synthétique (PPT) et d'un document rédigé mis à disposition au format Word. Le rapport final sera accompagné d'une version synthétique diffusable à l'externe.

Tous les documents incluent des productions cartographiques lorsque nécessaire. Les documents techniques seront fournis au format source, éditable (DWG, DXF) ainsi que dans un format utilisable par le plus grand nombre (image, PDF, ...).

5.4. Coût cible

Le coût cible établi pour l'ensemble du mandat est de CHF 120'000.- TTC

6. Procédure d'appel d'offres

6.1. Maître de l'ouvrage, pouvoir adjudicateur

Le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur est Région de Nyon (Grand-Rue 24 - 1260 Nyon), représentée par Boris Mury, Secrétaire général.

La consultation des entreprises est coordonnée par Alexis Lacroix, Délégué au tourisme, Région de Nyon, a.lacroix@regiondenyon.ch.

6.2. Procédure

La présente procédure est un appel d'offres organisé en procédure sur invitation, conforme aux dispositions légales et réglementaires suivantes :

- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15.11.2019 ;
- Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 14.06.2022 et son règlement d'application (RLMP-VD) du 29.06.2022 ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

6.3. Voies de recours

Les prescriptions contenues dans le présent document ne peuvent être contestées que dans le cadre d'un recours contre l'appel d'offres déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois, dans un délai de 20 jours dès sa mise à disposition auprès des soumissionnaires (art. 53 al. 2 AIMP 2019).

6.4. Bureaux invités à participer

Cinq bureaux d'étude sont invités à participer à la présente procédure et à remettre une offre :

- DSS+
- Relief
- Repetti
- Signaxis
- Urbaplan

La réalisation d'un groupement n'est pas autorisée. Le recours à des sous-traitants est possible.

6.5. Pré-implication

Selon l'article 14 AIMP 2019, les soumissionnaires qui ont participé à la préparation d'une procédure d'adjudication ne sont pas autorisés à présenter une offre lorsque l'avantage concurrentiel ainsi acquis ne peut être compensé par des moyens appropriés et que leur exclusion ne compromet pas la concurrence efficace entre soumissionnaires.

Le bureau Urbaplan a élaboré le PPA du Massif de la Dôle. Dans la mesure où les prestations citées ci-avant sont achevées et que les liens vers les documents finaux sont transmis à tous les soumissionnaires (document A3), le bureau Urbaplan n'a aucun avantage concurrentiel sur les autres soumissionnaires et est autorisé à participer à la présente procédure.

Le bureau DSS+ a élaboré la stratégie régionale de développement. Dans la mesure où les prestations citées ci-avant sont achevées et que le document final est transmis à tous les soumissionnaires (document A4), le bureau DSS+ n'a aucun avantage concurrentiel sur les autres soumissionnaires et est autorisé à participer à la présente procédure.

6.6. Respect du cahier des charges

Le soumissionnaire devra respecter impérativement les prescriptions du cahier des charges, sous peine d'exclusion de son offre.

6.7. Marché divisé en lots

L'adjudicateur n'a pas prévu de diviser le marché en lots. En conséquence, le soumissionnaire a l'obligation de fournir une offre pour l'ensemble du marché (marché de base et options éventuelles).

6.8. Documents d'appel d'offres

Les documents du présent appel d'offres sont les suivants :

A1	Cahier des charges (présent document)	PDF
A2	Dossier d'offre	Word
A3	PPA du Massif de la Dôle – liens vers les documents officiels en vigueur concernant le PPA (Guichet cartographique cantonal)	PDF
A4	Stratégie régionale de développement – Région de Nyon	PDF
A5	Préavis régional 43-2024 DISREN - Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA	PDF

L'ensemble de ces documents est transmis par mail aux soumissionnaires invités à participer.

6.9. Calendrier de la procédure

Vendredi 16 mai 2025	Envoi des documents d'appel d'offres aux soumissionnaires
Vendredi 23 mai 2025	Dépôt des éventuelles questions
Mercredi 28 mai 2025 (délai indicatif)	Réponses aux questions
Vendredi 6 juin 2025 avant 13h00	Remise des offres par les soumissionnaires
Jeudi 12 juin 2025	Eventuelle audition des soumissionnaires
Fin juin 2025	Adjudication
Novembre 2025	Signature du contrat (sous réserve d'obtention des crédits ou d'un éventuel recours)

6.10. Questions des soumissionnaires

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser leurs questions par écrit, dans le délai fixé dans le calendrier de la procédure (cf. chapitre 6.9) à l'adresse mail indiquée au chapitre 6.1 du présent document.

Les réponses seront transmises par mail à tous les soumissionnaires, sans mention de l'origine des questions, selon le délai indiqué au chapitre 6.9.

Il ne sera répondu à aucune question par téléphone.

6.11. Remise des offres

Les offres doivent être envoyées exclusivement en version électronique, au plus tard pour la date définie dans le calendrier de la procédure (cf. chapitre 6.9) à l'adresse email suivante :
a.lacroix@regiondenyon.ch

L'objet du mail devra indiquer : « Appel d'offre – Stratégie touristique Massif de la Dôle ».

6.12. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire devra respecter la forme de l'offre demandée par l'adjudicateur et la présenter selon le document A2 – dossier d'offre.

Il est inutile d'ajouter des annexes ou références autres que celles demandées car seules les informations données dans la forme et aux endroits indiqués dans le dossier d'offre seront prises en compte pour l'évaluation. L'adjudicateur ne prendra pas en considération les informations des pages surnuméraires.

L'offre doit être rendue sous format électronique (Word / Excel et PDF).

Pour que l'offre soit conforme, elle doit comprendre à l'ouverture le document A2 - dossier d'offre complété et signé, avec les annexes demandées.

6.13. Contenu de l'offre

Indications sur le soumissionnaire

Il s'agit des données administratives et organisationnelles permettant d'identifier le soumissionnaire (coordonnées, forme juridique, taille).

Prix

La table Excel constitue la base pour l'offre financière. Seules les cellules en vert sont à remplir par le soumissionnaire. Le calcul est automatique dans les autres cellules. Les totaux en CHF sont arrondis au franc. Les catégories A à G permettent de différencier le tarif horaire des personnes affectées au projet, selon leur degré de qualification, en fonction des différentes phases de travail.

L'offre d'honoraires du soumissionnaire doit inclure les coûts de toutes les prestations et frais usuels nécessaires à l'accomplissement, dans les règles de l'art, des tâches décrites dans le présent document. Aucune revendication fondée sur l'omission ou la sous-évaluation des prestations à accomplir et du planning de projet ne sera acceptée après la remise de l'offre.

L'offre d'honoraires du soumissionnaire correspond à un montant plafond qui ne pourra pas être dépassé.

Compréhension des enjeux et organisation

Présentation de la compréhension des enjeux du projet et des études préexistantes ; détail du planning envisagé ; présentation de l'équipe affectée au projet (organigramme).

Personnes-clés

Présentation des personnes-clés au moyen de leur CV et de deux références par personne. Ces références devront être récentes (achevées après le 31.05.2015) ou proches d'être achevées (avant le 31.12.2025) et présenter un lien évident avec le mandat.

Engagement sur l'honneur

Le soumissionnaire remplit et signe l'engagement sur l'honneur. Seules sont valables les offres signées par les personnes qui possèdent le pouvoir de signature pour engager leur société.

7. Processus d'évaluation

7.1. Ouverture des offres

L'ouverture des offres ne sera pas publique.

7.2. Etapes d'évaluation

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- Etape 1 : Contrôle de conformité
- Etape 2 : Evaluation des offres sous l'angle des critères d'adjudication

Le contrôle de conformité des offres consiste à contrôler formellement que :

- L'offre a été remise dans les délais
- L'offre est correctement remplie et tous les documents demandés ont été remis
- L'offre est datée et signée par le soumissionnaire (seules sont valables les offres signées par les personnes qui possèdent le pouvoir de signature pour engager leur société).
- L'offre ne contient pas de faux renseignements

Le résultat du contrôle de conformité sera consigné dans le rapport d'évaluation des offres. Les offres ne remplissant pas ces critères seront déclarées non conformes et écartées de la procédure. Les autres motifs d'exclusion selon l'art. 44 de l'AIMP-2019 restent réservés.

Les offres retenues à l'issue du contrôle de conformité seront jugées selon les critères d'adjudication figurant au chapitre 7.4 du présent document.

7.3. Comité d'évaluation

Les offres seront analysées par un comité d'évaluation composé de représentants techniques et politiques de Région de Nyon :

- Stéphane Jayet, membre du Comité de direction en charge du tourisme
- Boris Mury, Secrétaire général
- Alexis Lacroix, Délégué au tourisme
- Emilie Staub, Déléguée à l'environnement
- Inès Baudry, Chargée de projet en aménagement du territoire

Il appartient au soumissionnaire d'annoncer à l'adjudicateur, au plus tard lors du dépôt de son offre, s'il se trouve dans une des situations évoquées à l'article 13 al. 1 AIMP 2019 par rapport à l'un des membres du comité d'évaluation et de demander sa récusation.

7.4. Critères d'adjudication

Les soumissionnaires seront évalués selon 3 critères d'adjudication avec les pondérations suivantes :

Critères d'adjudication, et sous-critères		Pondération
ADJ. 1	Prix - Evaluation arithmétique du montant total de l'offre en CHF HT, inclus frais et rabais.	40 %
ADJ. 2	Compréhension des enjeux et méthodologie - Evaluation de la compréhension des enjeux du mandat - Méthodologie proposée - Crédibilité de l'estimation du volume de travail (d'après le nombre d'heures fourni au chapitre « Prix » de l'offre).	30%
ADJ. 3	Organisation et personnes clés - Pertinence de l'organisation proposée pour répondre au présent appel d'offres - Pertinence des moyens humains mis à disposition (notamment adéquation et qualité des références et expériences)	30%

7.5. Principe de notation

Le comité d'évaluation attribuera pour chaque critère une note allant de 0 à 5 selon le barème suivant (à l'exception des critères Prix et volume de travail, voir ci-après) :

Barème d'évaluation des critères d'adjudication		
0	Aucune possibilité d'évaluation	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé.
1	Insuffisant	Soumissionnaire qui a fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2	Partiellement suffisant	Soumissionnaire qui a fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3	Suffisant	Soumissionnaire qui a fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres soumissionnaires.
4	Bon et avantageux	Soumissionnaire qui a fourni l'information demandées par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particulier par rapport aux autres soumissionnaires, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.
5	Très intéressant	Soumissionnaire qui a fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes

		et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres soumissionnaires, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.
--	--	---

Les demi-points peuvent être utilisés si nécessaire.

Notation du prix

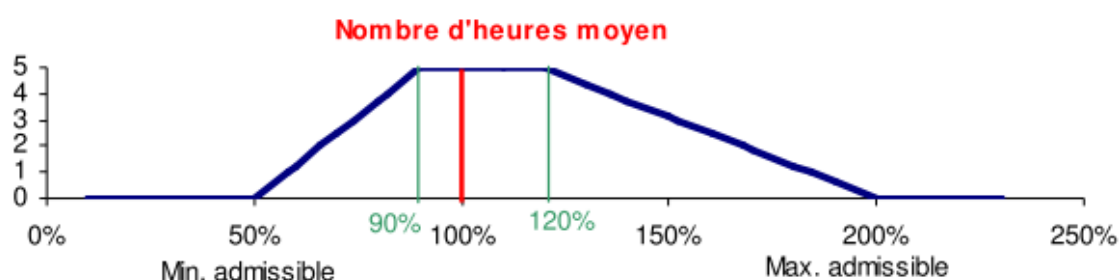
Pour le critère Prix, le comité d'évaluation attribuera une note allant de 0 à 5 déterminée selon la méthode de notation suivante, tirée du guide romand sur les marchés publics :

$$\text{Méthode au carré : } \text{Note offre } Y = \left[\frac{\text{Montant offre la plus basse}}{\text{Montant offre } Y} \right]^2 \times 5$$

Le prix le plus bas pris en compte dans le calcul de la note peut être celui de l'adjudicateur si celui-ci est justifié pour des raisons de limites budgétaires qui ne peuvent en aucun cas être dépassées et s'il est en-dessous de celui de l'offre la moins-disante.

Notation du nombre d'heures

Le nombre d'heures nécessaires pour l'exécution du marché (inclus dans le critère d'adjudication 2) sera évalué selon le principe de la pyramide décrite dans le guide romand sur les marchés publics. Le nombre d'heures moyen peut être estimé par l'adjudicateur ou tiré de la moyenne des heures offertes.



7.6. Choix de l'adjudicataire

La note finale résultera de l'addition des notes pondérées, arrondies au centième de point. Le marché sera adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note la plus élevée. En cas d'égalité, le comité d'évaluation procédera à une analyse comparative des dossiers d'offre, critère par critère, afin de départager les soumissionnaires.

7.7. Audition des soumissionnaires

Afin d'approfondir l'évaluation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convoquer des soumissionnaires à une audition, sans rémunération ni dédommagement. Il se réserve le droit de n'inviter que les soumissionnaires les mieux placés. Une date d'audition est d'ores et déjà proposée, à titre indicatif, au chapitre 6.9 du présent document.

7.8. Notification de la décision d'adjudication

La décision d'adjudication sera notifiée par écrit, sommairement motivée et avec mention des voies de recours, aux soumissionnaires dont l'offre est recevable.

7.9. Voies de recours

La décision d'adjudication est sujette à recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois, dans un délai de 20 jours dès sa notification par écrit.

7.10. For juridique

Le for juridique est à Nyon. Le droit suisse s'applique.

8. Conditions de l'offre

8.1. Langue

La langue officielle de la procédure et pour l'exécution des prestations est le français (art. 19 RLMP-VD).

8.2. Prix et TVA

Sauf indication contraire, les prix sont à indiquer en francs suisses (CHF). La TVA (8.1%) sera appliquée.

8.3. Validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 12 mois à compter de la date du dépôt de l'offre.

8.4. Offres partielles et variantes

Les offres partielles et variantes ne sont pas admises.

8.5. Négociations

Les négociations sur les prix et les remises de prix sont exclues.

8.6. Modification du cahier des charges par l'adjudicateur

L'adjudicateur peut modifier le contenu du cahier des charges pour autant que cela ne remette pas fondamentalement en question la nature du marché et que cela ne porte que sur des questions de détail ou d'aspects secondaires.

Si cette modification intervient avant le dépôt de l'offre, l'adjudicateur indiquera, si nécessaire, le nouveau délai pour le dépôt de l'offre. Si cette modification intervient après le dépôt de l'offre, il veillera à ce que tous les soumissionnaires soient mis à pied d'égalité et aient un délai suffisant pour répondre à la demande. Cas échéant, il veillera à donner ces modifications dans une même mesure et dans le même délai à tous les soumissionnaires.

En cas de modification mineure et de peu d'importance, l'adjudicateur peut aussi ne pas mettre en cause le cahier des charges durant la procédure, mais il émettra des réserves lors de la décision d'adjudication. Ces réserves indiqueront clairement les modifications du cahier des charges qui devront encore faire l'objet d'une discussion au niveau contractuel.

Si les modifications du cahier des charges remettent fondamentalement en question le bien-fondé de l'appel d'offres, l'adjudicateur procédera à une interruption et à un renouvellement de la procédure. Cas échéant, il informera les soumissionnaires de sa décision avec mention des voies de recours.

8.7. Indemnisation des soumissionnaires

Les prestations à fournir pour l'établissement du dossier d'offre ne donnent droit à aucune rémunération par le maître d'ouvrage.

8.8. Confidentialité

Les documents et informations que se fourniront réciproquement le maître d'ouvrage et les soumissionnaires seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure. Ils seront traités de manière confidentielle par les différentes parties.

8.9. Intangibilité des offres

Une offre ne peut être modifiée après sa remise, sous peine d'exclusion.

8.10. Vérifications

Le soumissionnaire autorise le pouvoir adjudicateur ou ses mandataires à vérifier toutes les informations mentionnées dans l'offre.

8.11. Contrôle et explications de l'offre

L'adjudicateur procède à un contrôle technique et arithmétique de l'offre. Seules les erreurs évidentes de calcul peuvent être corrigées.

Une erreur de calcul manifeste du prix doit être vérifiée au préalable auprès du soumissionnaire concerné. Une erreur de prix manifeste est identifiée notamment par le fait que les prix du soumissionnaire n'ont aucun rapport avec ceux pratiqués habituellement ou avec ceux offerts par les autres soumissionnaires. Le soumissionnaire devra apporter tout justificatif utile à la compréhension de ses prix.

Si l'adjudicateur estime que les justificatifs apportés par le soumissionnaire démontrent clairement et de manière évidente que le soumissionnaire ne peut pas réaliser le marché dans de bonnes conditions d'exécution ou sans mettre en péril la pérennité de son entreprise, l'adjudicateur prendra une décision d'exclusion du soumissionnaire pour juste motif. La décision d'exclusion intervient d'office pour des erreurs manifestes répétitives, prépondérantes ou abusives au point de porter préjudice à la crédibilité de l'offre dans son entier. Dans le cadre de la vérification des prix auprès du soumissionnaire, l'adjudicateur prendra également une décision d'exclusion si le soumissionnaire ne confirme pas ses prix ou si ce dernier annonce fermement et de manière définitive une modification de ses prix. Cas échéant, l'adjudicateur se réserve le droit d'engager une procédure en dommage et intérêts.

8.12. Rectification des offres

En vue de déterminer l'offre la plus avantageuse l'adjudicateur peut, en collaboration avec les soumissionnaires, rectifier les offres en ce qui concerne les prestations et les modalités de leur exécution, selon les dispositions de l'article 39 AIMP 2019.

8.13. Prix anormalement bas

Si le prix d'une offre est inférieur à 30% de la moyenne des prix des offres reçues et déclarées conformes, le pouvoir adjudicateur demandera les renseignements utiles au soumissionnaire afin de s'assurer que les exigences de l'appel d'offres ont été comprises (cf. art. 38 al. 3 AIMP 2019).

8.14. Propriété des documents d'appel d'offres

L'ensemble des documents demeure propriété exclusive du maître d'ouvrage, ils ne seront donc pas restitués au terme de la procédure. La propriété intellectuelle demeure réservée.

8.15. Nature juridique des documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres sont destinés à l'évaluation et à la comparaison des offres. Ils ne peuvent pas être utilisés comme base de revendication, le contrat seul fera foi.

8.16. Réserves

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie du marché et de ne pas conclure le contrat, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication, sans indemnité si :

- L'adjudicataire ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution du marché ;
- Les autorisations et/ou crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à un nouvel appel d'offres portant sur le même objet si le principe d'une saine et efficace concurrence n'était pas atteint.

9. Conditions particulières au contrat

9.1. Contrat

Les documents contractuels à signer entre le maître d'ouvrage et l'adjudicataire sont, dans l'ordre de priorité :

- Le contrat et ses annexes ;
- Le présent document et ses annexes ;
- L'offre du soumissionnaire (document A2 et ses annexes) ;
- Les lois, ordonnances et directives fédérales, cantonales et communales ;
- Les normes et directives.

Le soumissionnaire doit tenir compte du fait que le maître d'ouvrage n'acceptera aucune revendication sous prétexte de sous-évaluation ou omission de prestations, après la signature du contrat.

9.2. Personnes-clés

Les personnes-clés du mandataire sont désignées au contrat. Aucune substitution des personnes-clés n'est possible sans l'accord du maître d'ouvrage. En cas de départ ou d'incapacité des personnes-clés, le mandataire mettra à disposition, dans un délai de 30 jours au plus, des personnes de même

niveau de compétence, d'expérience, de capacité et de disponibilité qu'il fera préalablement approuver par le maître d'ouvrage avant leur intervention sur le projet.

9.3. Non-respect des délais

Le mandataire ne pourra exiger de la part du maître d'ouvrage une quelconque indemnisation en cas de prolongement des délais indépendante de la volonté du maître d'ouvrage, n'occasionnant pour le mandataire aucun travail supplémentaire mais seulement un échelonnement dans le temps des prestations prévues. Dans le cas d'une prolongation occasionnant un travail supplémentaire pour le mandataire, un avenant au contrat sera convenu d'entente entre les parties si nécessaire. Le mandataire est tenu de réparer les dommages résultants, pour le maître d'ouvrage ou pour des tiers, du non-respect des échéances établies au contrat, si ce non-respect est imputable au mandataire.

9.4. Conditions de paiement

Les méthodes et les conditions de paiement des sommes dues seront spécifiées dans le contrat. Les règlements seront effectués par le maître d'ouvrage dans les 30 jours dès la présentation des factures ou des demandes d'acomptes. La rétribution des éventuels bureaux sous-traitants sera effectuée par le mandataire responsable de l'équipe. L'adjudicataire remettra au maître d'ouvrage, mensuellement, la description des prestations effectuées avec les décomptes des heures par phase et par catégorie de personnel.

9.5. Extension du contrat

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de recourir à la procédure de gré à gré pour un nouveau marché similaire lié au présent marché selon l'art. 21 de l'AIMP du 15.11.2019. Par ailleurs, certains approfondissements spécifiques pourront faire l'objet de mandat de gré à gré avec l'un ou l'autre des mandataires.

9.6. Durée et résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, avec ou sans motif, moyennant un préavis écrit d'un mois. Nonobstant ce qui précède, le maître d'ouvrage pourra résilier le contrat avec effet immédiat en cas de violation du contrat par le mandataire, en particulier en cas de non-respect d'une échéance ou des lois et obligations relatives à la protection des travailleurs, d'un manque de disponibilité ou de la non-mise à disposition de l'équipe proposée ou pour avoir omis de fournir des informations. En cas de résiliation du contrat par le maître d'ouvrage, ou pour quelque motif que ce soit, le mandataire ne touchera sa rémunération que pour les prestations effectivement fournies jusqu'à la date de résiliation. En aucun cas le maître d'ouvrage ne sera tenu d'indemniser le mandataire pour son éventuel manque à gagner.

9.7. Prestations supplémentaires et avenants

Le mandataire ne pourra facturer aucune prestation supplémentaire au maître d'ouvrage, sauf si une entente préalable a donné lieu à un avenant au contrat. Les prestations supplémentaires commandées par le maître d'ouvrage seront rémunérées au tarif-temps selon les tarifs horaires offerts dans l'offre, à moins qu'un forfait ne soit fixé entre le maître d'ouvrage et le mandataire. Le contrat ne pourra être modifié que par un avenant signé par les deux parties.



NUMÉRO	SUJET
56-2025	Cotisations
	RESPONSABLES POLITIQUES
	Paul Ménard Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En 2022, le Comité de direction a revu la cotisation de Région de Nyon en fixant le montant de celle-ci à CHF 25 au lieu de CHF 20 afin d'assainir les comptes de la Région. Lors du dépôt du préavis [13-2022](#) demandant cette augmentation, le CoDir s'était engagé à revoir à nouveau le montant de la cotisation lorsque les finances de notre association seraient meilleures. La situation s'étant à présent améliorée, il est proposé de revoir le montant de la cotisation à la baisse.

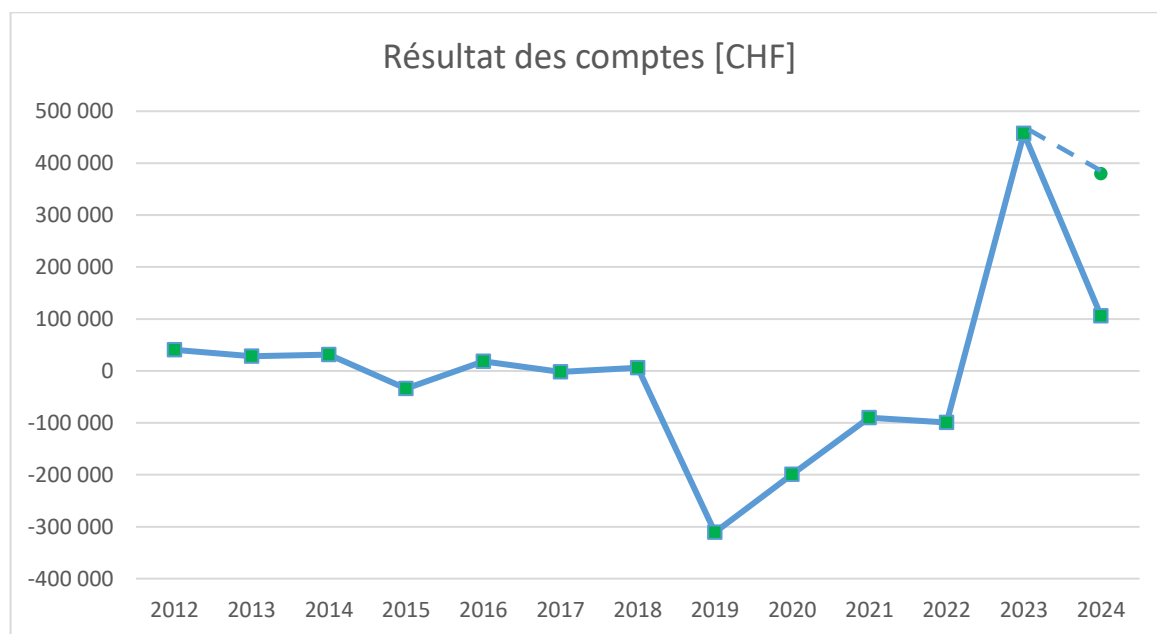
Contexte / Enjeux

Région de Nyon a retrouvé une situation financière satisfaisante et a pu assainir le capital de l'association avec l'augmentation de la cotisation approuvée en 2022.

Les derniers exercices comptables ont pu dégager un excédent de recettes et la Région a pu commencer à créer un fonds pour les investissements futurs lors de l'exercice 2024, alimenté à hauteur de CHF 200'000.

Résultats des exercices précédents

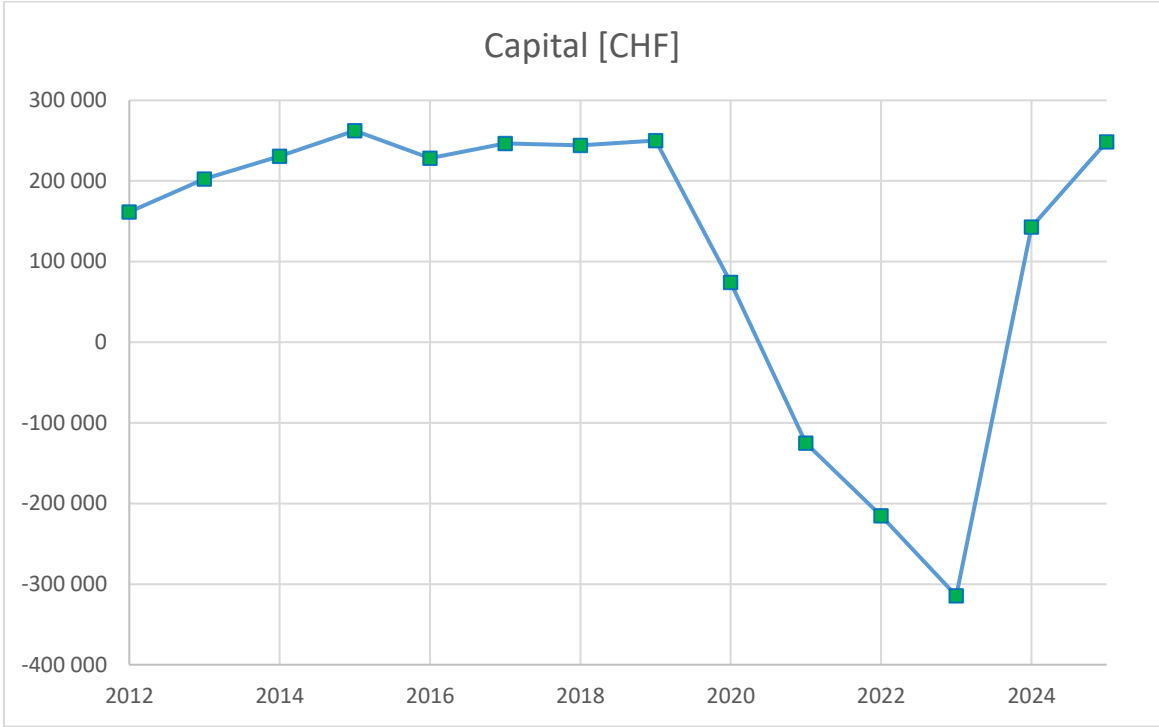
On peut voir sur le graphique ci-dessous le résultat des exercices antérieurs.



En 2024, le résultat des comptes montre un excédent de CHF 105'898. En prenant en compte l'attribution au fonds de réserve et l'amortissement extraordinaire effectué, ce résultat se monte à CHF 379'898.

Capital

Le capital de l'association qui était fortement négatif en 2023 (CHF -314'485) a pu être assaini et sera de CHF 248'711 en 2025, soit dans les mêmes valeurs que durant la période 2012-2019.



Historique de la cotisation

Depuis 2008, la cotisation a évolué sur un montant compris entre CHF 20 et CHF 25.

Historique du montant de la cotisation			
2008	2009	2010-2022	2023-2025
CHF 25	CHF 23	CHF 20	CHF 25

Objet de l'action proposée

Conformément aux engagements pris devant le Conseil intercommunal, cette situation financière assainie permet aujourd'hui d'envisager une réduction des cotisations, allégeant ainsi la charge de l'association pour nos communes membres.

Prévisions futures

Les deux derniers exercices comptables font ressortir un excédent moyen d'environ CHF 400'000.

Selon les perspectives et sans un changement important dans la stratégie de Région de Nyon, les activités devraient rester sensiblement les mêmes, tout en demeurant attentifs à ces éléments :

- Les préavis extrabudgétaires sont quasiment tous clôturés et les amortissements sont désormais revenus à la normale. En prenant en compte l'attribution au fonds pour les investissements futurs, le montant total entre amortissement et attribution au fonds devrait être d'environ CHF 200'000 soit le même montant que les amortissements ordinaires pour l'exercice 2024.

- La part RH devrait être en augmentation par rapport aux comptes 2024 dont le montant était de CHF 1'360'000. Au budget 2025, il est prévu un montant de CHF 1'440'000, soit 80'000 de plus. Au budget 2026, un montant pour un poste en charge des PMiE devra également être prévu à hauteur de CHF 70'000 - 80'000 (en remplacement de l'application Guichet Mobile et amélioration du service) pour lequel une subvention de la DGMR d'un montant de CHF 45'000 est prévue (CHF 25'000 de plus qu'en 2024). Il faut donc s'attendre à une augmentation des charges RH d'un montant de CHF 140'000 dès l'année 2026.
- Le préavis pour le Programme de promotion de la biodiversité permet des soutiens à hauteur de CHF 50'000 par an. Lors des derniers exercices, une dépense de CHF 30'000 a été réalisée, une réserve de CHF 20'000 doit donc être prévue.
- Ces dernières années, les budgets liés à l'IT, l'entretien du matériel et les autres charges diverses ont été minimisés. Une marge devrait être prise car ces montants ne pourront rester à ces niveaux tout en garantissant la qualité des services actuels. Un montant annuel estimé de CHF 40'000 est à prévoir.

Récapitulatif des prévisions annuelles par rapport aux exercices 2023 et 2024

Résultat moyen exercices comptables 2023 et 2024	CHF 400'000
Charge d'amortissement et fonds de réserve	-
Augmentation charges RH	CHF - 140'000
Augmentation charges environnement liées à préavis	CHF - 20'000
Augmentation diverses charges (IT, frais, entretien, etc.)	CHF - 40'000
Résultat total	CHF 200'000

Avec ces estimations, le CoDir dispose d'une marge d'environ CHF 200'000 pour réévaluer la cotisation sans prendre de risque sur la situation financière de la Région.

Pour rappel, la population totale membre de la Région s'élève en 2024 à 95'176 personnes. Ce qui implique que pour chaque franc de diminution de la cotisation, les recettes sont diminuées d'un montant équivalent.

Impact du montant de la cotisation sur les recettes	
CHF 25	Pas de changement
CHF 24	CHF - 95'000
CHF 23	CHF - 190'000
CHF 22	CHF - 285'000

Au vu de ce qui précède et étant donnée la situation financière actuelle de Région de Nyon, et conformément aux engagements pris devant le Conseil intercommunal, le Comité de direction propose de diminuer la cotisation actuelle à un montant de **CHF 23 par habitant·e**. Ce montant permettra à notre association de continuer ses activités sans porter atteinte au bon fonctionnement de la Région et donner un signal positif auprès des communes membres en respectant le principe que Région de Nyon n'a pas vocation de thésauriser des montants mais présenter des comptes équilibrés tout en ayant les moyens de ses politiques.

Calendrier

08.10.2025

Validation du préavis par le Conseil intercommunal

Dès 2026

Mise en place du nouveau montant de la cotisation

Conclusion

Le Comité de direction, dans la continuité de son action veut permettre à Région de Nyon d'avoir les moyens nécessaires à la conduite des missions qui lui sont données. Les finances de notre association étant désormais assainies, et conscient également de la pression financière qui pèse sur les communes de notre district, il souhaite réduire la cotisation conformément aux engagements pris lors de la validation du préavis [13-2022](#).

Le capital ayant retrouvé un niveau acceptable et les préavis antérieurs ayant été quasiment intégralement amortis, la Région peut à nouveau concentrer ses ressources financières sur les réalisations futures. Le montant de CHF 23 par habitant·e permet de continuer l'action de Région de Nyon et remplir ses buts statutaires.

Le Comité de direction restera, comme par le passé, très attentif sur l'allocation des ressources mises à sa disposition et tient à remercier ses membres pour la confiance accordée.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|--|
| vu | le préavis du Comité de direction 56-2025 relatif à la fixation du montant de la cotisation de Région de Nyon. |
| ouï | le rapport de la Commission des finances, |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | de fixer le montant de la cotisation à Région de Nyon à CHF 23 par habitant·e dès l'exercice 2026. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 août 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général